L'info chez soi

Le bulletin communal de Sept-Saulx

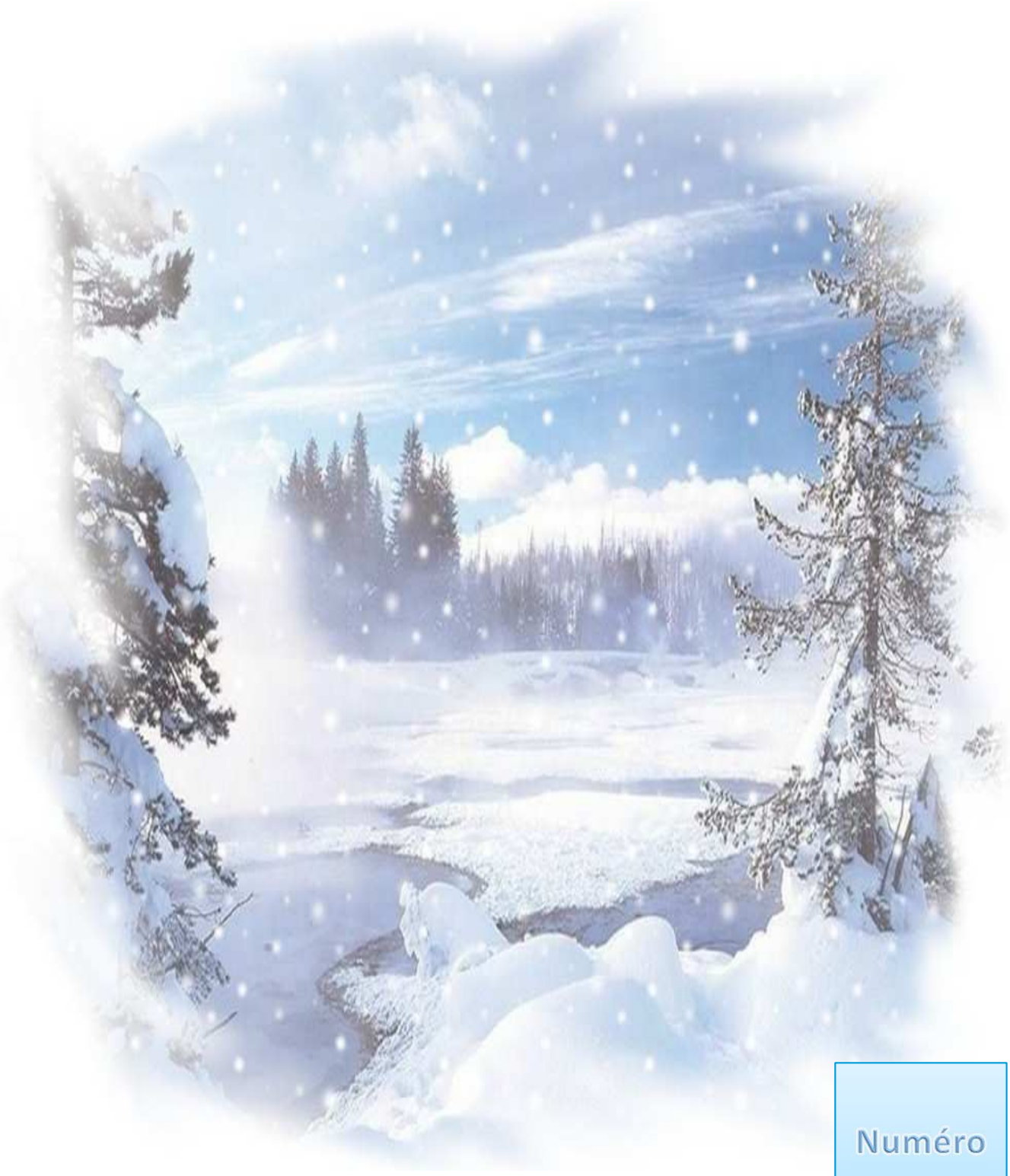

Numéro

82

Janvier 2016

Sommaire

- **Le mot du Maire** Page 3 à 5
- **Ils ont été élus** Page 6
- **Cela s'est passé à Sept-Saulx** Page 7 à 23
- **La vie des associations** Page 24 à 27
- **On vous informe** Page 28 à 40
- **Déchèterie** Page 41 à 42
- **Idée de menu** Page 43
- **Compte-rendu du Conseil d'école** Page 44 à 55
- **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal** Page 56 à 66
- **Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims** Page 67 à 83

Mairie de SEPT-SAULX

Téléphone : 03.26.03.90.93

Télécopie : 03.26.03.24.35

@ : mairie.septsaulx@wanadoo.fr

Ouverture de la Mairie au public :

MARDI
de 9h00 à 11h00 et de 18h00 à 19h00

JEUDI
de 9h00 à 11h00 et de 18h00 à 19h00

VENDREDI
de 9h00 à 11h00

En dehors de ces horaires l'accès à la Mairie n'est pas autorisé.

L' AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture :

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI
de 13h45 à 17h30

Fermée MERCREDI, SAMEDI et DIMANCHE

L'info chez soi est conçu par la commune de SEPT-SAULX via la commission de communication et est édité par la Mairie.

L'info chez soi
Mairie - 51400 SEPT-SAULX

Contact :
LA COMMISSION DE COMMUNICATION
septsaulx@gmail.com

Le Mot du Maire

L'année 2015 qui s'achève nous aura malheureusement apporté son lot d'événements tragiques que nous avons encore tous en tête.

C'est justement dans ces moments difficiles qu'il faut continuer à vivre, à profiter de tous ces instants de joie et de bonheur qui s'offrent à ceux qui restent.

« Le rire, c'est le soleil, il chasse l'hiver du visage humain », a écrit Victor HUGO dans les Misérables.

Les vœux permettent de faire le bilan de l'année écoulée et permettent de remercier tous les bénévoles qui œuvrent pour le bon fonctionnement des activités dans la commune, du fleurissement, de la sécurité et ceux qui prennent des décisions pour organiser votre quotidien.

Malheureusement il y en a de moins en moins.

Une pensée pour nos malades et nos défunts sans oublier les nombreuses victimes des attentats.

<u>Les travaux de la commune en 2015</u> :

Remplacement du mur du cimetière, installation de gouttières et nettoyage de la toiture de l'église.

Il faudra envisager prochainement la réfection d'une partie de la toiture de celle-ci.

Nous avons été contraints de remplacer le tracteur tondeuse.

L'aire de jeux face à l'école, est, je le pense un très bel investissement qui j'espère ne subira pas de dommages dans les années à venir.

J'en profite pour remercier sincèrement notre député Philippe. MARTIN qui nous a fait bénéficier d'une enveloppe parlementaire qui représente 20% du projet.

L'enfouissement du réseau aérien rue du Moulin tant attendu devrait être terminé au plus tard en mars.

Le plus gros projet de cette année est le remplacement du bâtiment du terrain de foot, qui présentait des dangers et contenait de l'amiante.

Il nous a permis de bénéficier d'une subvention de 40 000€ de la FFF, ce qui vous en conviendrez, n'est pas négligeable. !!

Tous les équipements intérieurs ont été financés par l'association y compris le téléviseur.

Je précise que l'assainissement qui n'était plus aux normes est refait en intégralité. Il nous reste la réfection totale des toilettes qui est en cours.

Nous sommes obligés de réviser notre plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme. Un bureau d'étude sera retenu courant 2016 pour son élaboration en concertation avec la commune.

Le diagnostic eau potable est en cours, ce qui définira un programme de travaux sur 4 années en fonction des priorités.

La commune a signé une convention de participation citoyenne avec le sous-préfet et le colonel de gendarmerie. Nous avons 7 référents sur la commune qui se sont engagés à observer et à transmettre les informations auprès de leurs services.

2016 l'année du changement, la CCVCMR qui est née de la fusion de 3 Communautés de Communes et d'une commune isolée au 01/01/2014 cessera le 31/12/2016. Les 17 communes de la CCVCMR ont délibéré en validant le projet de schéma du Préfet.
Les rebondissements annoncés par les communes en périphérie de Reims qui ne voulaient pas intégrer la Communauté Urbaine ont changé d'avis. Alors quoi qu'il en soit nous irons toutes les 17 vers la CU de Reims. Verdict courant mars dès que la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale et le Préfet auront statué.

Beaucoup de questions restent sans réponse. Notre objectif cette année en tant qu'élus sera d'essayer de définir du contenu et de l'organisation de cette Communauté Urbaine qui devrait compter environ 140 communes.

En attendant, je suis principalement contente du travail que nous aurons mené pendant ces 2 années. Le projet de cantine avance, c'est l'entreprise COUGNAUD qui a été retenue.

En tant que vice-Présidente en charge de la petite enfance, le projet de la crèche à Verzy est en bonne voie.

La scénographie, un jardin remarquable, la réfection du chemin d'accès pour personnes à mobilité réduite et la sécurisation de la passerelle sont les travaux prévus pour cette année au Phare de Verzenay. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80%.

Je vous présente au nom du Conseil Municipal tous nos vœux de bonne santé et de réussite dans vos projets pour 2016.

Valérie CHAUMET

Ils ont été élus …

ÉLECTIONS MUNICIPALES
PARTIELLES

Par arrêté préfectoral nous avons du procéder à des élections complémentaires le dimanche 31 janvier 2016.
Seulement deux candidats se sont présentés pour cinq postes à pourvoir.
Ils ont été élus au premier tour de scrutin. (118 votants pour 396 inscrits)

Le conseil municipal est heureux d'accueillir :

M WAFFELAERT Eric et M VELARD Michel

Cela s’est passé à Sept-Saulx …

BROCANTE

Le 04 octobre dernier, a eu lieu notre traditionnelle brocante. Cette année la météo a été de notre côté, permettant ainsi que cette journée se déroule dans les meilleures conditions.

La commission fêtes, cérémonies et associations :

- Remercie les conseillers municipaux pour leur aide avant, pendant et après la brocante.
- Félicite l’association myosotis pour sa participation active dans l’animation et pour la gaieté de son stand.
- Remercie sincèrement Romain Guillaume qui nous a mis de la musique d’ambiance.

Un grand merci à tous.

La commission fêtes, cérémonies et associations.

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

Cérémonie du 08 mai 2015

Les élus, les anciens combattants et des habitants se sont rassemblés place Pierre Lefèvre pour participer à la commémoration du 70ème anniversaire de la victoire.

Au monument aux morts

Le message de l'union fédérale des anciens combattants a été lu par Christian DIGUET, membre des anciens combattants du village.

La lettre du secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire a été lue par Mme le Maire.

Une gerbe a ensuite été déposée en hommage aux victimes des guerres, suivi d'une minute de silence.

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

↳ Recueillement sur la tombe des aviateurs anglais et de l'aviateur canadien

Bernard JOLLY, Président des anciens combattants du village, a expliqué la présence de cette tombe dans notre cimetière.

Dans la nuit du 14 au 15 avril 1943, un bombardier ayant participé à la frappe massive des zones industrielles de Stuttgart en Allemagne est abattu et s'écrase en flammes dans un champ près de la gare du village de Sept-Saulx.
Il semble, d'après les constats d'alors, qu'un membre de l'équipage a sauté de l'appareil beaucoup trop bas, ce qui ne lui a pas permis d'ouvrir son parachute dans des conditions viables.

Le Stirling MK I BU-H du 214e escadron avait décollé le 14 avril à 21h26 du terrain anglais de CHEDBURG. Il était piloté par le sous-lieutenant Leslie POWELL, 22 ans et avait comme équipage :
- le sergent bombardier Robert DUTTON, 27 ans,
- le sergent opérateur radio mitrailleur Harold DENT, 26 ans,
- le lieutenant navigateur Edward SCOTT, 30 ans,
- le sergent mécanicien Thomas SHEPHERD, 21 ans,
- le sergent mitrailleur John WILLIAMS, 31 ans,
- et le sergent-chef mitrailleur Eric INGRAM, 23 ans.

C'est sur le chemin du retour vers 3 heures, que l'appareil a été la cible du tir précis d'un chasseur de nuit. Un violent incendie s'est immédiatement déclaré à bord et l'appareil est passé au-dessus de Sept-Saulx en émettant un impressionnant sifflement. D'après les témoins, il ressemblait à une comète en fin de trajectoire.

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

Ce Stirling est l'un des 23 avions qui ont été abattus au cours de cette mission qui en a impliqué 462. Cinq sont tombés dans le département de la Marne.

Les 7 aviateurs sont inhumés ici.
En hommage à ces 7 héros alliés morts en France, une pale d'hélice de leur avion retrouvée dans le champ, a été dressée derrière leur sépulture.'

Ce récit historique a été suivi du dépôt de gerbes.

➪ Hommage à un poilu tombé il y a 100 ans pour notre liberté

Les anciens combattants ont déposé une gerbe sur la tombe d'Henri MENARD, maréchal des logis, mort pour la France en 1915.
Cette tombe est entretenue par le Souvenir Français.

➪ Après les honneurs rendus au drapeau des anciens combattants de Sept-Saulx, tous les participants à cette cérémonie commémorative, se sont retrouvés autour du **verre de l'amitié** offert par la municipalité.

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

Cérémonie du 11 novembre 2015

Rassemblement place Pierre LEFEVRE

Au monument aux morts

L'hymne national chanté par les enfants

REFRAIN :
Aux armes, citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur...
Abreuve nos sillons !

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

Au cimetière - *Hommage à 4 poilus*

Paul COSSE mort en 1917

Cap. RIDONNEAU mort en 1914

Les frères DURBEC morts en 1915

A la nécropole

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

La Marseillaise : Couplet des enfants

Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos ainés n'y seront plus ;
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus. (Bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre.
Aux armes, citoyens ! Etc.
Enfants, que l'Honneur, la Patrie
Fassent l'objet de tous nos vœux !
Ayons toujours l'âme nourrie
Des feux qu'ils inspirent tous deux. (Bis)

Soyons unis ! Tout est possible ;
Nos vils ennemis tomberont,
Alors les Français cesseront
De chanter ce refrain terrible :
REFRAIN

Remise des drapeaux

Un vin d'honneur servi à la salle polyvalente a clôturé la cérémonie.

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

La commission d'embellissement communique

➢ *Journée de citoyenneté du samedi 11 avril 2015*

Merci

- A Laurence et Pierre CUASANTE pour le petit déjeuner offert aux participants,

- Et aux bénévoles de 4 à 74 ans ayant bravé l'humidité pour accomplir ce nettoyage de printemps.

Grâce à leur mobilisation, le contenu d'un camion et demi de détritus a été ramassé dans les environs et dans le village.

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

➢ *Journées des plantations communales des samedis 23 et 30 mai 2015*

C'est dans la bonne humeur que les bénévoles ont planté de nombreuses variétés de fleurs dans les massifs et les bacs de la commune.

Merci *à l'association 'Le Myosotis' et aux bénévoles pour leur action d'embellissement de la commune (préparation, plantation et entretien).*

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

➢ *Concours des villes et villages fleuris*

Nouveauté 2015

Jusqu'en 2014, un jury cantonal visitait les communes et établissait un palmarès par canton.
Avec la réorganisation des cantons, ce classement n'existe plus. Il est remplacé par un palmarès départemental.

Résultat

MARNE, DEPARTEMENT FLEURI - PALMARES 2015
Concours des villes et villages fleuris 2015

Communes '1 fleur' en 2015

ARRIGNY
LUDES

Communes de 301 à 1 000 habitants

1er Prix départemental

BOUZY
CAUROY LES HERMONVILLE
FLEURY LA RIVIERE
HEUTREGIVILLE
MONTMORT
SAINT THIERRY

Mention Très Bien

ESCLAVOLLES LUREY
GIVRY EN ARGONNE
LES MESNEUX
NUISEMENT SUR COOLE
SAINT HILAIRE LE GRAND
SAINT IMOGES
SEPT-SAULX
TROISSY

Mention Bien

CUCHERY
SAINT ETIENNE AU TEMPLE

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

➢ Concours communal des maisons fleuries 2015

Au cours des siècles, les fleurs ont servi à exprimer l'amour par les poëtes.
Les poëtes du 21ème siècle à Sept-Saulx, ont mis en scène de nombreuses variétes de fleurs (oeillets d'inde, géraniums, surfinias, sauges, bégonias, rudbéckias...) couvrant un large éventail de la palette des couleurs.

☞ ***Les lauréats :***

- Michèle et Jean-Pierre CHARTIEZIX, 1er dans la catégorie 'jardin visible depuis la rue'.
- Dominique et Jean-Claude MULLER, 1er dans la catégorie 'maison avec balcon',
- Michel BONHOMME, 1er dans la catégorie 'maison avec terrasse',
- Jocelyne et Michel FRANCK , 1er dans la catégorie 'maison avec parc'.

Coup de coeur du jury : *aux habitants de l'impasse de Champagny*

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

Suite…

☞ ***Encouragements du jury à :***

Françoise et Jean-Marie JOLLY, Ingrid et Michel LOUIS, Magali LUPRICH et Alain BRETON, Elisabeth MASSON et Sébastien DEPRET, Marie-Josée et Gilles RAUX, Evelyne et Eric SZYMCZAK, Micheline et Michel VELARD, Dany et Marcel VOISELLE.

☞ ***Les hors-concours :***

Annie et Jean-Paul ROBERT, Dominique et Dominique PULIGNY primés 2 années consécutves (2013 et 2014) respectivement dans les catégories 'maison avec balcon' et 'jardin visible depuis la rue' sont hors concours pour 2 ans.

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

Suite…

☞ *Remise des prix lors de la soirée des vœux le 15 janvier 2016*

Félicitations *à toutes et à tous pour le spectacle floral que vous nous offrez pendant la période estivale.*

➢ *Journée de citoyenneté*

Comme chaque année, tous les amoureux de la nature sont conviés à la journée de nettoyage de printemps des abords du village.
La date vous sera communiquée ultérieurement. Prévision : courant mars.

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

Association 'Le Myosotis'

➢ ***Brocante du dimanche 4 octobre 2015***

Le stand est prêt à accueillir les visiteurs

Vous avez été nombreux à nous rendre visite sur le stand pour acheter des plantes ou participer au jeu.
Nous sommes touchés par votre soutien de notre action d'embellissement de la commune. ***Merci.***

1er lot : un vol en montgolfière et le potiron

Le jeu 'estimation du poids du potiron exposé' a rencontré un vif succès.
Le potiron pesait ***6,221kg.***
34 'parieurs' ont été récompensés : les 17 plus proches du poids réel et 17 par tirage au sort.
L'estimation la plus proche a été donnée par une habitante de Mourmelon le Grand.

La gagnante à 21 grammes près, en compagnie du Président de l'Association.
Félicitations !

Merci à nos sponsors *pour leur générosité.*

➢ *Débutants ou experts, si vous souhaitez vous investir dans le fleurissement de la commune, ou si vous souhaitez des conseils,* ***n'hésitez pas à nous rejoindre.***

Les contacts :
Dominique PULIGNY Tél 03 26 03 96 71
Béatrice JOLLY Tél 03 26 03 23 77
Ou un autre membre de l'association.

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

Le concours de belote organisé par l'association de gym a connu un bon succès.

L'association de gymnastique a organisé un second concours de belote le dimanche 8 novembre pour faire oublier la déception qui avait suivi celui de fin mars et les responsables de cette initiative ne l'ont pas regretté.

22 équipes avaient répondu présent et la salle des Fêtes du village fut remplie de gaieté et de soleil toute l'après-midi. L'organisation bien rodée fut parfaite et chaque participant est reparti avec un lot. La buvette fut tenue de main de maître par le « prof » Patrick secondé par deux charmantes « miss » Ariane et Laetitia. Les gaufres de Pierrette firent l'unanimité, comme d'habitude au même titre que les croque-monsieur de Martine et les gâteaux préparés par les autres dames du club.

La trésorière Annie peut être contente de la recette du jour qui contribuera à acheter un peu de matériel neuf destiné à remplacer l'ancien qui commence à dater. De plus, l'effectif est en progression constante, puisqu'il est passé de 15 à 20, signe de vitalité et de bonne santé.

Comme dit le président, fier de ses origines ardennaises, la gym à Sept-Saulx, c'est yauque,nem !

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

MERCI !!

Le 28 novembre nous avons organisé notre 10ème Téléthon grâce aux fidèles bénévoles, aux spectateurs enthousiastes, à la mairie et à celle de Villers.

Un grand merci aux supers acteurs

Rendez vous pris pour le 26 Novembre 2016

Soutien fidèle des dirigeants et parents de joueurs de la société de Foot du village qui ont récolté 400 € qui s'ajoutent aux 2156 €.

Nous voulons en nous unissant raccourcir le chemin vers la guérison et ce n'est que tous ensemble qu'on y parviendra.

Encore merci.

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite …

PARTICIPATION CITOYENNE

Le 14 décembre 2015, notre commune a signé le protocole « participation citoyenne », en présence de Mr Michel BERNARD Sous-Préfet de l'arrondissement de Reims, du Colonel Olivier COURTET Commandant de la région de gendarmerie de Champagne-Ardenne, des Gendarmes référents pour notre commune du groupement de gendarmerie de Taissy, de l'ensemble du Conseil Municipal et des administrés bénévoles pour être voisins référents.

Ce dispositif vise à :

- Rassurer la population,
- Améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation,
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Le tout afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

<u>Les administrés bénévoles sont :</u>

- Mr ANTOINE Daniel
- Mr BERTRAND Christian
- Mr CATANT Claude
- Mme DESCARRIER Aurélie
- Mr DESJARDINS Francis
- Mr GRIFFON Didier
- Mr HUICHARD Michel

La vie des associations …

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, la commission fêtes, cérémonies et associations vous rappelle que, pour toute demande de subvention**,** vous devez fournir à la mairie :

- **Les statuts de l'association** pour celles qui ne l'ont pas déjà fait ou en cas de modification,
- **Le rapport moral et financier** de l'association,
- **Le procès-verbal** de la dernière assemblée générale
- **Les comptes de l'exercice écoulé**,
- **La demande de subvention** motivée pour les dépenses envisagées,
- **Un relevé d'identité bancaire**,
- **La convention de salle signée** pour tous les utilisateurs de la salle Maurice Lambert, contrat à renouveler chaque année,
- **L'attestation d'assurance** pour l'année 2016.

Tous ces documents doivent être déposés en mairie en début d'année Art. l 1611-4 du code général des collectivités territoriales.

est bon de rappeler les obligations des associations qui bénéficient de subventions :

(Source » la vie communale »)

Attribution d'une subvention communale à une association

Pour l'accomplissement des missions d'intérêt général présentant un intérêt pour la généralité des habitants de la commune, les associations de la loi du 1er juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

1. Définition de la subvention publique

Une subvention publique est l'aide financière consentie par des personnes publiques (Etat, collectivités territoriales, établissements publics…) à une association poursuivant une mission d'intérêt général ou gérant des services publics. L'attribution d'une subvention est une libéralité et non un droit, sauf lorsqu'elle découle d'engagements contractuels pris par la collectivité publique ou encore lorsqu'elle a été prévue par le législateur. Il s'agit le plus souvent d'une aide apportée sur un projet précis, par exemple à partir d'une action ponctuelle ou d'un plan de développement.

Il existe différents types de subventions :

- de fonctionnement ou sur projet ;
- d'équipement.

Les apports ou contributions ne donnant pas lieu à des flux financiers peuvent être assimilés à des subventions en nature.

2. Conditions d'attribution

Le projet associatif doit présenter un caractère d'intérêt public local (CE, 1er juin 1956, *association Canivez*, CAA Marseille, 6 janvier 2011, *centre culturel Montpelliérain*, n° 08MA02999 et n° 08MA03000).

L'association doit obligatoirement être déclarée, voire dans certains cas agréée s'il s'agit de l'association sportive, de jeunesse ou d'éducation populaire.

La comptabilité publique exige que toute dépense faite au bénéfice d'un particulier (ex. : règlement de travaux) n'intervienne que postérieurement à une demande.

3. Demande préalable

Une demande de la part de l'association est un préalable pour l'octroi d'une subvention publique. En revanche, la réglementation n'exige pas la production d'un dossier particulier.

4. Délibération du conseil municipal

La décision de verser une subvention à une association est prise par une délibération du conseil municipal. Le refus d'accorder une subvention n'est pas soumis à l'obligation de motivation. En outre, l'octroi antérieur d'une subvention ne confère aucun droit à son renouvellement (*JO* Sénat, 14 juin 2001, question n° 27958, p. 2013).

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget (art. L 2311-7 du CGCT). Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider, soit d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire, soit d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention. L'individualisation des crédits ou la liste annexée vaut décision d'attribution des subventions en cause.

5. Modalités de l'aide

Dès lors que la subvention dépasse 23 000 €, la conclusion d'une convention entre la commune qui l'attribue et l'association bénéficiaire, est nécessaire (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001). Celle-ci définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Elle peut être, le cas échéant, pluriannuelle.

Les subventions peuvent aussi prendre la forme de mises à disposition de locaux ou d'équipements.

6. Contrôle de l'utilisation de la subvention

Au titre de l'article L 1611-4 du CGCT, toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention. Les associations qui ont ainsi reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions, sont tenues, selon le même article, de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Toute association qui reçoit une subvention est tenue de produire ses budgets et comptes à l'organisme qui accorde la subvention.

De plus, lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'association doit produire un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte-rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée (art. 10 de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000).

Lorsqu'une association perçoit plus de 153 000 € de subvention annuelle de l'Etat et des collectivités locales, elle doit s'attacher les services d'un commissaire aux comptes agréé (art. D 612-5 du code de commerce).

La vie des associations suite …

A tous ceux que la pratique du Badminton en loisir intéresse….venez nous rejoindre tous les lundis et mardis à partir de 20h30 à la salle polyvalente de Sept-Saulx…

« La petite balle » existe maintenant depuis plusieurs années comme association sportive permettant la pratique du badminton.

Pour découvrir ce sport, des raquettes sont mises à disposition par « la petite balle »…et après une ou deux séances d'essai, pour continuer à pratiquer avec nous, il suffit de fournir un certificat médical et de régler la cotisation qui s'élève à 18 €/an.

Sportivement,
Pascal

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Pascal, le président, au 03 26 03 96 50, ou

Thierry, le secrétaire, au 03 26 47 68 64 ou par mail estienne.t@orange.fr

Vincent, le trésorier, au 03 26 88 36 81 ou par mail v.pierret@free.fr

On vous informe …

Les travaux au terrain de foot sont terminés, voilà ce que cela nous a couté :

RECAPITULATIF CLUB HOUSE		
		DEPENSES
SOGECI	FOSSE SEPTIQUE	22 945,90 €
	TERRASSEMENT	26 881,88 €
	PLOTS	2 069,50 €
	URINOIRE	- 1 134,31 €
PREF'AUBE		50 037,60 €
SOBIAGELEK BOURIN		2 473,20 €
CEDEO		361,18 €
DL EXPERT	DIAG AMIANTE	913,32 €
VEILLARD G.	DEMOLITION	15 792,00 €
METALLERIE VINCENT	PORTAIL	360,00 €
CAP REGIS	ANNONCE	633,02 €
MATOT BRAINE	ANNONCE	604,34 €
TOTAL		**121 937,63 €**
WC TERRAIN		2 499,99 €
		124 437,62 €
		RECETTE
FFF		40 000,00 €
FCTVA 16,404 %		20 412,74 €
TOTAL		**60 412,74 €**
COUT TOTAL DE L'OPERATION		**64 024,88 €**

On vous informe suite …

L'ARS d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine vous informe…

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence Régionale de Santé Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2015 DE LA QUALITE DE L'EAU

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2015, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3300** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE SEPT SAULX

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **SEPT SAULX**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **régie communale.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 7
Nombre d'analyses non conformes : 1

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 23,6 mg/l

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 23,7 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,24 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

Plus d'informations : ARS d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex

Retrouvez les fiches bilan de l'eau de toutes les communes de la région sur www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr
En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Nos employés communaux Milène ROYER et Luc SAGOT procèdent au relevé des compteurs d'eau dans la commune tous les ans lors des dernières semaines de mars et d'octobre.

Merci de leur réserver votre meilleur accueil et de dégager les abords du compteur si nécessaire.

En cas d'impossibilité pour nos employés de relever votre compteur, merci de bien vouloir transmettre votre index de consommation dans la boîte aux lettres de la mairie **dans les 15 jours qui suivent**. Nous vous rappelons que nous sommes obligés d'attendre d'avoir les relevés de tous pour faire la facturation.

On vous informe suite …

ANNUAIRE DES ENTREPRISES

La commission Information et Communication rappelle aux entreprises de Sept-Saulx que l'annuaire des entreprises de notre village sortira en début d'année 2016. Si votre entreprise est nouvelle ou n'apparaît pas dans l'annuaire 2015, merci de bien vouloir vous faire connaitre soit en envoyant un mail à

Septsaulx@gmail.com

Ou en déposant votre carte de visite ainsi que le type d'activité de votre entreprise, à la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

Info chez soi

Nous tenons à informer les habitants de Sept-Saulx que compte tenu de la conjoncture actuelle où l'heure est à l'économie, l'info chez soi coûte à notre commune environ 1000 euros en impression à chaque parution.
Nous avons donc décidé à compter de 2016, de ne plus éditer que deux exemplaires par an. Vous pouvez toutefois consulter le site internet qui est régulièrement mis à jour : www. Sept-saulx.fr

La commission Information et Communication

On vous informe suite…

SITE INTERNET

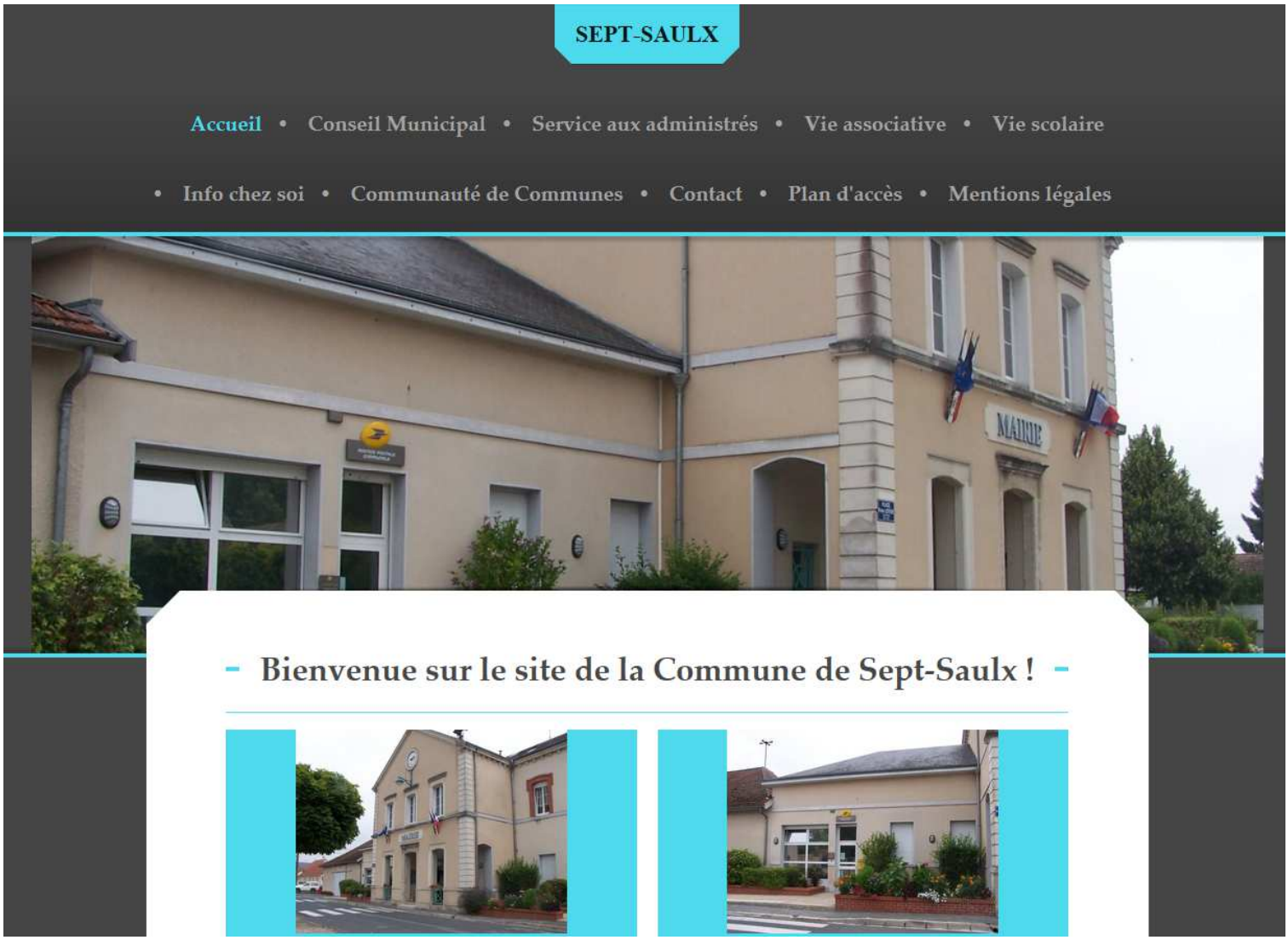

Depuis quelques semaines, nous avons ouvert un nouveau site internet de la commune, vous pouvez le consulter sur :
www.sept-saulx.fr

On vous informe suite…

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

SEPT-SAULX

Les Sapeurs-Pompiers vous informe

Les Sapeurs-Pompiers vous informe

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi

L'équipe des sapeurs pompiers de Sept-Saulx est composée de 8 Sapeurs-Pompiers formés afin de répondre aux différentes urgences dont vous faites face. Depuis une bonne année maintenant, nous sommes chacun équipés d'un BIP (récepteur d'alerte portable). Grâce ce matériel, le CTA (centre de traitement de l'alerte) nous averti de l'intervention lorsque vous faites le 18. Nous recevons la nature de l'intervention ainsi que l'adresse. Ce système nous permet de gagner de précieuses minutes.

Nous souhaitons la bienvenue à Mr Julien JACQUEMINET qui a rejoint l'effectif des Sapeurs-Pompiers de la commune, auparavant il était pompier sur TREPAIL.

Nous recherchons toujours des personnes motivées voulant intégrer le corps des pompiers de Sept-Saulx.

Les nouvelles formations dispensés par le SDIS 51 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne) permettent si l'on le désire, de cibler un ou plusieurs domaines de compétences (secourisme, interventions diverses, incendie). Il faut savoir que plus de 80% des interventions sont des actes de secourisme.

On vous informe suite…

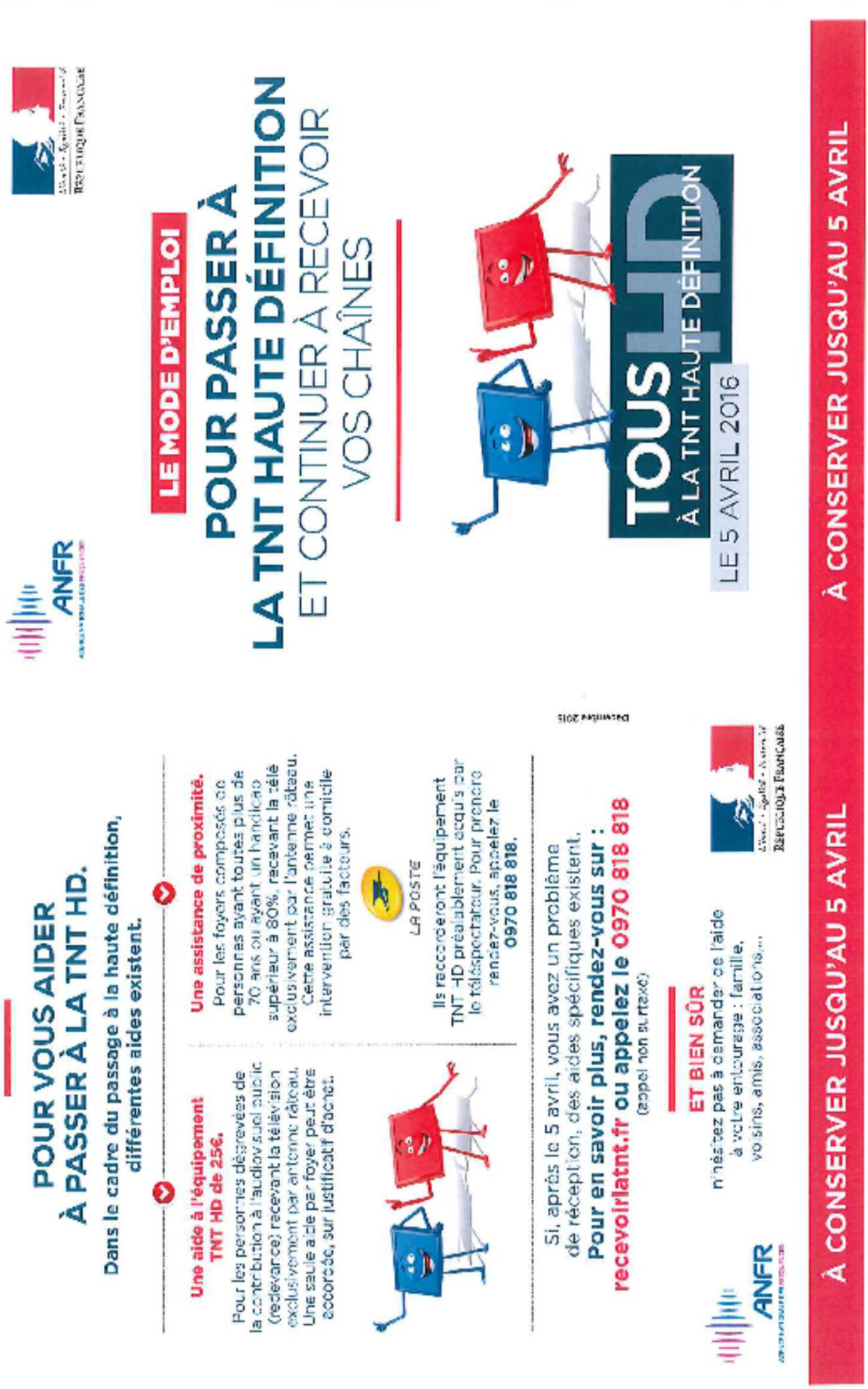

ANFR

LE MODE D'EMPLOI

POUR PASSER À
LA TNT HAUTE DÉFINITION
ET CONTINUER À RECEVOIR
VOS CHAÎNES

TOUS HD
À LA TNT HAUTE DÉFINITION
LE 5 AVRIL 2016

À CONSERVER JUSQU'AU 5 AVRIL

POUR VOUS AIDER
À PASSER À LA TNT HD.

Dans le cadre du passage à la haute définition, différentes aides existent.

Une aide à l'équipement TNT HD de 25€.
Pour les personnes dégrevées de la contribution à l'audiovisuel public (redevance) recevant la télévision exclusivement par antenne râteau. Une seule aide par foyer peut être accordée, sur justificatif d'achat.

Une assistance de proximité.
Pour les foyers composés de personnes ayant toutes plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80%, recevant la télé exclusivement par l'antenne râteau. Cette assistance permet une intervention gratuite à domicile par des facteurs.

LA POSTE
Ils raccorderont l'équipement TNT -HD préalablement acquis par le téléspectateur. Pour prendre rendez-vous, appelez le **0970 818 818.**

Si, après le 5 avril, vous avez un problème de réception, des aides spécifiques existent.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur : recevoirlatnt.fr ou appelez le 0970 818 818
(appel non surtaxé)

ET BIEN SÛR
n'hésitez pas à demander de l'aide à votre entourage : famille, voisins, amis, associations…

ANFR

À CONSERVER JUSQU'AU 5 AVRIL

On vous informe suite…

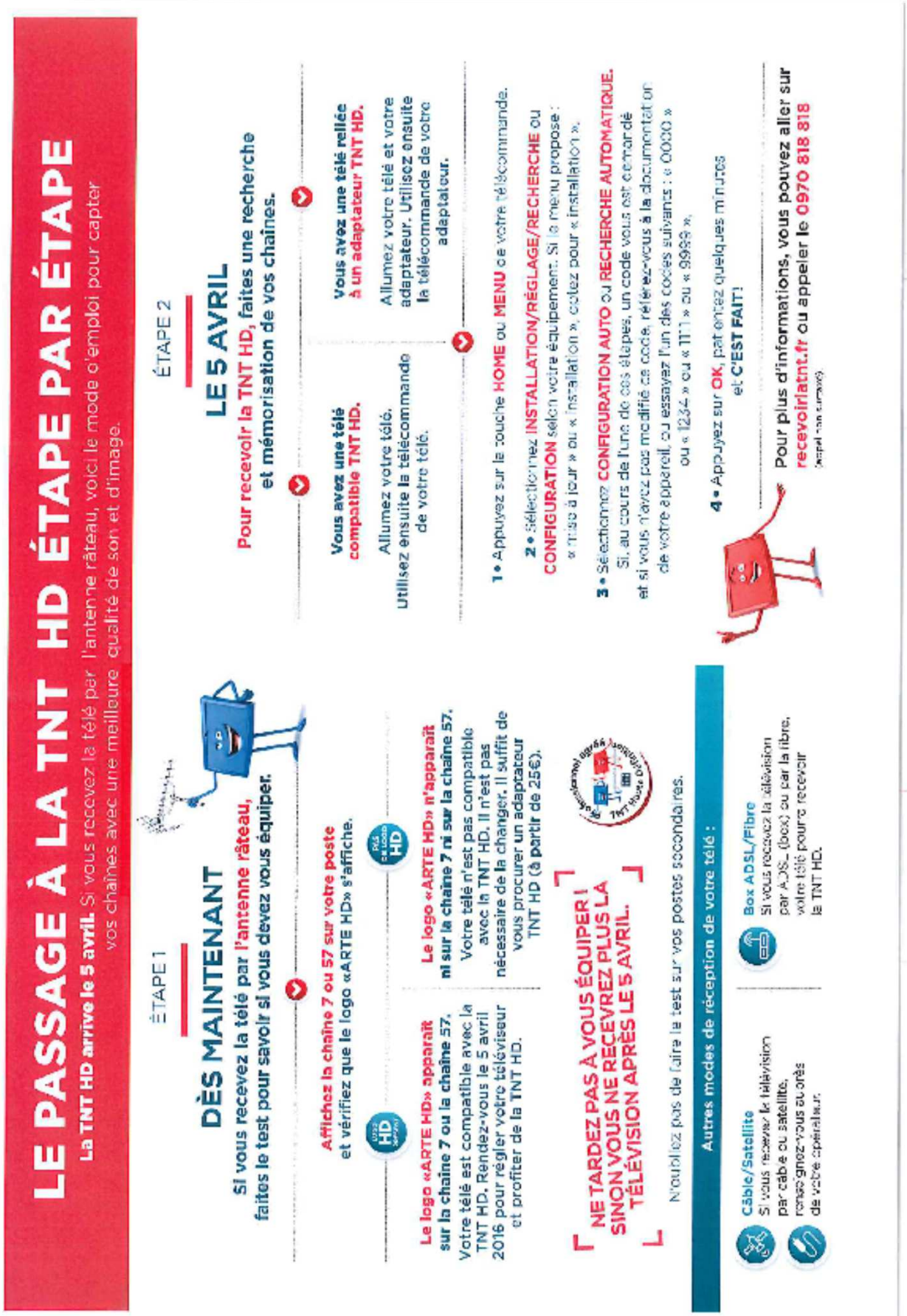

On vous informe suite…

INTERVIEW

Grand Reims, une communauté d'avenir

Cette année, une nouvelle entité verra le jour sous le nom de Grand Reims. Il s'agira d'un regroupement de plus de 140 communes qui partageront leur avenir. La députée-présidente de Reims Métropole Catherine Vautrin et le député-maire de Reims Arnaud Robinet dessinent les contours de ce projet ambitieux qui se concrétisera au 1er janvier 2017.

Pourquoi cette nouvelle idée d'un Grand Reims ?

Catherine Vautrin : *Fin 2015, le préfet de la Marne nous a proposé une carte territoriale qui ne tenait pas compte du pôle de compétitivité Industries et Agro-ressources de Pomacle-Bazancourt et de la dynamique de l'Ouest rémois initiée par la Communauté de communes Champagne Vesle. Puis la quasi-totalité des élus du bassin rémois nous ont demandé de nous associer autour d'un avenir commun. De ce fait, nous avons mis en sommeil notre volonté de rapprochement avec Châlons, tout en restant prêts à engager des collaborations avec nos amis châlonnais, à l'image des clubs sportifs.*

Un Grand Reims entraîne-t-il une autre vision ?

Arnaud Robinet : *Selon ma conviction, le Grand Reims constitue un nouveau modèle urbain-rural à mettre en œuvre, à l'heure du développement durable, de la maîtrise foncière et de la préservation de nos espaces. C'est un enjeu magnifique et rassembleur. Le Grand Reims est une exception à l'échelle nationale, avec une ville centre très dense entourée de communes semi-rurales. Le charme de notre bassin de vie provient du nombre important de villages de moins de 1000 habitants et de leur cadre de vie d'exception.*

Dans ce contexte, que deviennent les communes et les communautés de communes ?

C. V. : *Parce que nous respectons l'échelon communal, nous nous attacherons à coorganiser une gouvernance partagée et efficiente qui recevra l'aval de tous les maires, parce que basée sur la confiance et le sentiment d'appartenance à ce territoire commun. Nous allons donc inventer un modèle de gestion pour que la demande croissante de proximité de nos concitoyens trouve une réponse satisfaisante. Tout ne pourra être géré depuis Reims. Je souhaite créer des pôles de proximité où les agents administratifs seront en prise directe avec les citoyens. C'est le postulat indispensable à la réalisation et à la réussite du Grand Reims.*

Y a-t-il des chantiers importants à venir ?

A. R. : *Pour l'essentiel, les grands chantiers se dérouleront au sein de l'agglomération mais intéresseront l'ensemble des habitants du bassin de vie. Pour mémoire : le complexe ludique, sportif et polyvalent (ex Sernam), le Grand Campus, le nouveau CHU, la polyclinique de Champagne à Bezannes, etc. Dans le secteur rural : la Ferme 112 et le Reims Bioeconomy Park contribueront à faire du Grand Reims la capitale européenne de la bioéconomie.*

Pourriez-vous définir trois priorités du Grand Reims ?

C. V. : *Je pense à la situation des agents des collectivités, à la neutralité fiscale pour les ménages et les entreprises, et à l'équité financière pour les communes.*

Les déplacements au sein du Grand Reims feront-ils l'objet d'une attention particulière ?

A. R. : *En effet, les transports constituent une priorité, malgré un contexte budgétaire contraint. La réussite du projet favorisera l'attractivité de notre bassin de vie car les familles et les entreprises sont en demande de réseaux performants.*

S. C.

GRAND REIMS

+ de **140** communes

298 046 habitants

1 ville centre (Reims) de 180 000 habitants

8 communes : entre 10 000 et 2 000 habitants

20 entre 2 000 et 1 000 habitants

111 moins de 1 000 habitants

On vous informe suite…

La Protection de la Ressource en Eau du S.I.A.E.P de la région de VERZY

POURQUOI PROTEGEONS-NOUS LA RESSOURCE EN EAU ?

Une goutte d'eau qui tombe sur le sol va ruisseler et entrainer avec elle les molécules qu'elle peut rencontrer (azote, hydrocarbure, pesticides, etc.). Lors de son infiltration, ces molécules vont être entrainées dans la nappe phréatique, d'où provient l'eau du captage.

COMMUNES DESSERVIES PAR LE CHAMP CAPTANT DE BEAUMONT SUR VESLE

Le forage de Beaumont-sur-Vesle est situé au lieu dit « les grand marais » Les eaux captées proviennent de la nappe crayeuse de la vallée de la Vesle.

Le captage, qui produit environ 1737 M3/jour alimente en eau potable 7438 habitants sur un territoire de 11 communes.

RM REIMS METROPOLE

S.I.A.E.P de la région de VERZY

On vous informe suite…

Rejets domestiques

Rejets industriels

Rejets agricoles et viticoles

Ces rejets ont un impact sur la qualité de l'eau potable notamment au niveau des teneurs en pesticides et en nitrates.
D'autres substances issues de ces rejets sont retrouvées dans le milieu naturel et peuvent impacter indirectement la qualité de l'eau (phosphore, substances médicamenteuses, hydrocarbures, micropolluants…)

Pollutions accidentelles

C'est une pollution de grande ampleur sur un lieu précis. Cela peut être un déversement de substances polluantes à la suite d'un accident de la route par exemple.

IMPACTS LES CAPTAGES

Pollutions diffuses

C'est une accumulation de petites pollutions sur une grande surface. Elles sont très difficile à identifier.
Globalement, presque toutes les activités humaines (l'agriculture, la viticulture, l'industrie mais aussi chaque habitant dans ses pratiques quotidiennes…) génèrent des petites pollutions.

LES NORMES DE QUALITE

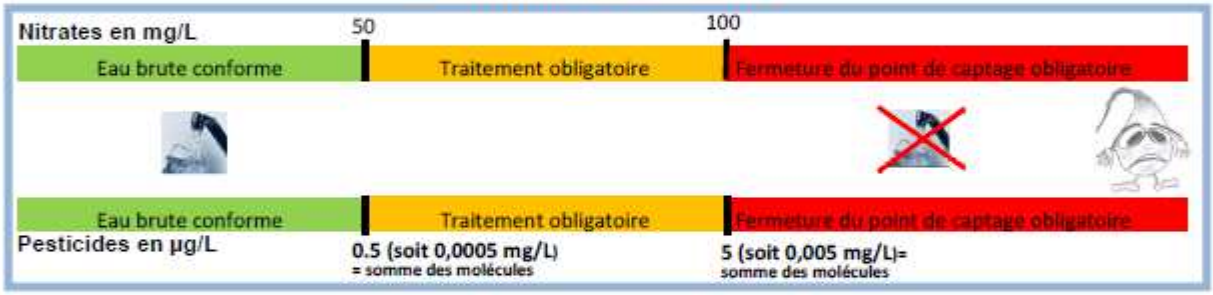

Qualitativement, la ressource exploitée au droit du captage du S.I.A.E.P de la région de Verzy est dégradée par des teneurs importantes en pesticides, ce qui nécessite un traitement, afin d'assurer la distribution d'une eau potable de bonne qualité.

LA RECONQUETE
de la QUALITE de la ressource en Eau

Actions Curatives : Rétablir la qualité de l'eau distribuée

Les actions curatives consistent à piéger les nitrates sur des résines échangeuses d'ions et les pesticides sur des filtres à charbon actif quand leurs teneurs dans l' eau prélevée dépassent les normes de qualité.

Ces actions ont une efficacité sur la qualité de l'eau distribuée et non sur la ressource en eau. Ce sont des solutions à court terme.

C'est pourquoi il a été nécessaire, depuis quelques années, de mettre en place des Actions Préventives.

On vous informe suite…

Actions préventives **réglementaires** : pour les **Pollutions accidentelles**

Lors de la Déclaration d'Utilité Publique, des périmètres de protection sont établis.
A l'intérieur de ces périmètres, les activités potentiellement polluantes sont réglementées voire interdites.

Actions préventives **volontaires** : pour les **Pollutions diffuses**

Le captage avec ses périmètres

Aire d'Alimentation du Captage de Beaumont-sur-Vesle

Prévenir les pollutions diffuses

Le captage de Beaumont-sur-Vesle a été classé Grenelle c'est-à-dire prioritaire. Il a été défini une **Aire d'Alimentation de Captage** (par étude hydrogéologique, de vulnérabilité..) qui correspond à la surface du sol sur laquelle toute goutte d'eau qui s'infiltre ou qui ruisselle alimente la nappe d'où provient l'eau captée.

Afin de prévenir ces pollutions, le SIAEP du Rouillat et de la Région de Verzy ont signé une convention de partenariat avec Reims Métropole, afin d'étendre le territoire de la cellule d'animation existante aux AAC de Villers –aux-Nœuds et de Beaumont-sur –Vesle. Cette cellule va mettre en œuvre, sur l'Aire d'Alimentation des captages de Beaumont-sur-Vesle, un plan d'actions préventives basées sur le volontariat et destinées à modifier les pratiques à risques en agissant à la source des pollutions, en accompagnant tous ceux qui souhaitent également agir pour la préservation et l' amélioration de la QUALITE des nappes phréatiques.

LES ACTIONS PREVENTIVES VOLONTAIRES sur l'Aire d'Alimentation du Captage de Beaumont-sur-Vesle

Limitation de l'utilisation des Produits Phytosanitaires

=> dans les communes sur les espaces publics, aux abords des routes et autoroutes, des voies ferrées… mais aussi chez le particulier et le jardinier amateur..

Amélioration de la gestion des ouvrages et des réseaux d'Assainissement collectif et non collectif,

=> avec le suivi de la mise aux normes de l'ensemble des dispositifs d'assainissement non collectifs, suivi de la gestion des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement.

Amélioration de la gestion des ouvrages et des réseaux de distribution de l'Eau Potable

=> avec le suivi des ouvrages de captage, l'accentuation du suivi qualitatif des eaux brutes, l'amélioration du rendement du réseau de distribution en accentuant la poursuite de la recherche des fuites.

Réduction des sources de Pollutions

=> en supprimant les dépôts sauvages situés sur le parcelles privées.

Evolution des Pratiques Agricoles

=> avec une sensibilisation aux pratiques alternatives, un accompagnement technique pour une gestion durable des apports de fertilisants et de pesticides , la maîtrise des lieux de stockage et des effluents phytosanitaires ou encore la mise en place d'un réseau de reliquat azoté.

Communication et Animations

=> par le biais de réunions d'information et de sensibilisation auprès des particuliers, des jardiniers, de la réalisation de plaquettes de communication, d'animations scolaires et techniques.

On vous informe suite…

Collectivités

Comment agir ?

Bien gérer l'entretien des espaces publics

Bien gérer les équipements d'eau potable et d'assainissement

Partenaires

FREDON
Champagne-Ardenne
03.26.77.36.36
www.fredonca.com

s.i.a.ba.ve.
03.26.77.36.36
www.siabave.fr

Particuliers

Comment agir ?

Faire attention à vos rejets

Jardiner raisonné

Prendre conscience de la pollution

Partenaire

FREDON
Champagne-Ardenne
03.26.77.36.36
www.fredonca.com

Nous sommes tous
ACTEURS pour la
PROTECTION de la
ressource en Eau

Transports (autoroutes, lignes ferroviaires…)

Comment agir ?

Maîtriser vos apports chimiques tout en préservant notre sécurité .

Gérer efficacement les eaux de ruissellement pouvant être source de pollution.

Agriculteurs et Viticulteurs

Comment agir ?

Gérer vos intrants

Maîtrisez vos lieux de stockage

Partenaires

Chambre d'Agriculture de la Marne
03.26.77.36.36
www.marne.chambagri.fr

Comité Interprofessionnel des vins de Champagne
03.26.51.19.30
www.champagne.fr

La cellule d'animation pour la protection de la ressource en Eau bénéficie du soutien financier de l' Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 80%

CONTACTEZ LA CELLULE D'ANIMATION POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DE L'EAU:

Sandrine COUDERT - sandrine.coudert@reimsmetropole.fr - 03.26.35.53.84

On vous informe suite…

Protégeons le captage de Beaumont sur vesle

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques 2006 : « délimiter les zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des Aires d'Alimentation des Captages d'eau pour l'approvisionnement actuel et futur ».

La ressource en eau actuelle alimentant l'ensemble des communes desservies par le SIAEP de la région de Verzy est affectée par des pollutions directes et diffuses. Confronté à une certaine dégradation de la qualité de l'eau, avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le SIAEP de la région de Verzy a fait réaliser une étude qui a permis :

- La délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage de Beaumont sur Vesle
- L'identification de l'ensemble des activités pouvant générer les pollutions diffuses
- Ainsi qu'une proposition d'actions préventives à mettre en oeuvre

La mise en œuvre et le suivi de ces actions est assurée par une cellule d'animation mutualisée pour le S.I.A.E.P du Rouillat, Reims Métropole et le S.I.A.E.P de la région de Verzy.

OBJECTIFS : Prise de conscience , amélioration des pratiques de la part du public potentiellement à l'origine des pollutions (industriels, collectivités, agriculteurs, particuliers, artisans, viticulteurs, gestionnaires de réseaux ..) et **amélioration de la qualité de l'eau sur le long terme.**

Aire d'Alimentation d'un Captage

C'est la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou qui ruisselle alimente le captage d'eau.

Plus vaste que les périmètres de protection réglementaire, elle délimite la zone à protéger contre les pollutions diffuses d'origine humaine.

AAC : AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE BEAUMONT SUR VESLE

3 Périmètres de protection

Immédiate rapprochée éloignée

Ils délimitent les zones contre les pollutions accidentelles et ponctuelles des captages d'eau destinée à la consommation humaine.

Le captage de Beaumont sur Vesle en quelques chiffres :

- 11 communes desservies
- 7438 habitants
- 1737 M3/jour

S.I.A.E.P
de la région de VERZY

Sandrine COUDERT
Animatrice pour la protection de la ressource en eau
Sandrine.coudert@reimsmetropole.fr / 03.26.35.53.84

Déchèterie

SYCODEC Plaine et Montagne Rémoises

Nouveau !

Collecte des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Vos déchèteries récupèrent les appareils électriques et électroniques usagers :

Déchèterie de BAZANCOURT	**SAMEDI de 9h à 12h**
Déchèterie de BEINE NAUROY	**VENDREDI de 9h à 12h**
Déchèterie de BRIMONT	**JEUDI de 9h à 12h**
Déchèterie de HERMONVILLE	**SAMEDI de 9h à 13h**
Déchèterie de PONTFAVERGER	**VENDREDI de 9h à 12h**
Déchèterie de RILLY LA MONTAGNE	**SAMEDI de 9h à 12h**
Déchèterie de VAUDESINCOURT	**SAMEDI de 9h à 12h**
Déchèterie de VILLERS MARMERY	**SAMEDI de 9h à 12h**
Déchèterie de WARMERIVILLE	**VENDREDI de 9h à 12h**
Déchèterie de WITRY LES REIMS	**MARDI de 9h à 12h et SAMEDI de 9h à 12h30**

En dehors de ces jours, nous vous invitons à déposer vos équipements chez les revendeurs. Ils ne sont pas acceptés en déchèterie.

Nous vous remercions de votre compréhension.
Pour tout renseignement, contactez le **03 26 05 40 78.**

eco-systèmes

Déchèterie suite…

SYCODEC Plaine et Montagne Rémoises

03 26 05 40 78
www.sycodec.fr

L'accès aux déchèteries

Planning à compter du 6 octobre 2014

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bazancourt		14h-18h	9h-12h	9h-12h	14h-18h	DEEE 9h-12h
Beine Nauroy		9h-12h	14h-18h		DEEE 9h-12h	14h-18h
Brimont	9h-13h		9h-12h 14h-18h	DEEE 9h-12h 14h-18h	14h-18h	14h-18h
Hermonville		9h-12h 14h-18h	14h-18h	9h-13h	9h-13h 14h-18h	DEEE 9h-13h 14h-18h
Pontfaverger	14h-18h	9h - 12h		14h-18h	9h-12h	DEEE 9h- 12h 14h-18h
Rilly la Montagne	9h - 12h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h	14h-18h	DEEE 9h-12h
Vaudesincourt		14h-18h				DEEE 9h-12h
Villers Marmery	14h-18h	14h-18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h	DEEE 9h-12h 14h-18h
Warmeriville	*Été* 14h-18h*	9h-12h	*Été* 14h-18h*	*Été* 14h-18h*	DEEE 9h-12h	*Été* 14h-18h*
Witry les Reims	14h-18h	DEEE 9h-12h 14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h 13h30-18h	DEEE 9h-12h30 13h-18h

** Heures d'hiver à la déchèterie de Warmeriville : 13h-17h suivant les dates officielles*

A noter

- **Heure limite d'accès l'après-midi : 17h45**
- Fermeture les jours fériés

DEEE **DÉPÔT DES DEEE**

Horaires de dépôt des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (écrans, appareils ménagers..). En dehors des jours prévus, ces déchets sont refusés en déchèterie.

Idée de menu…

Tatin d'endives aux marrons

Ingrédients (pour 8 personnes) :
- 1 pâte feuilletée ; 1 kg d'endives
- 250 g de marrons au naturel
- 250 g de fromage de chèvre FRAIS
- 40 g de beurre salé
- 2 cuillères à soupe de miel liquide PEU PARFUME
- 2 cuillères de sucre; sel et poivre

Eliminez les feuilles extérieures des endives puis coupez-les en deux dans le sens de la longueur. Coupez la base dure de chaque demi-endive.
Faites chauffez le beurre avec le miel. Ajoutez les endives et le sucre. Faites mijoter à feu doux, en remuant régulièrement jusqu'à ce que les endives ne rendent plus d'eau et soient confites (environ 30 mn.
Beurrez un moule à tarte. Disposez harmonieusement les endives dans le moule. Disposez dessus les châtaignes coupées en deux.
Emiettez le fromage de chèvre sur les légumes. Salez, poivrez.
Couvrez avec la pâte feuilletée en rentrant les bords à l'intérieur du moule.
Faites cuire 30 mn th 180°C jusqu'à ce que la pâte soit dorée.
Retournez la tatin sur un plat de service et servez aussitôt.

Poêlée campagnarde aux gésiers

3 poires
- 200 g de farine
- 200 g de beurre
- 200 g de sucre
- 200 g de poudre d'amandes
- 2 cuillères à soupe de cannelle moulue

Plonger les pommes de terre dans une casserole d'eau froide salée, mettez-les à cuire 20 min environ. Epluchez-les et coupez-les en dés.
Dans une grande poêle, faites fondre la graisse de canard et l'huile d'olive et faites revenir les pommes de terre, les oignons coupés finement en lamelles et la gousse d'ail finement ciselé.
Quand les pommes de terre commencent à être légèrement dorées, ajoutez les champignons de paris, et les gésiers confits.
Continuez a faire rissoler cette poêlée pendant 10 min environ, jusqu'à ce qu'elle soit bien dorée. Salez et poivrez au moulin.

Tarte crumble aux poires et amandes

500 g de pommes de terre à chair ferme (type Charlotte, Belle de Fontenay, Ratte…)
- 100 g de champignon de paris
- 150 g de gésiers confits
- 1 gousse d'ail ; 2 oignons
- 1 cuillère à soupe de graisse de canard
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive

Mélanger la farine, le beurre, le sucre, les amandes en poudre et la cannelle. En faire une pâte.
Eplucher les poires, les couper en tranches.
Diviser la boule de pâte en deux. Répartir la première moitié de pâte sur un moule à tarte. Poser les tranches de poire par-dessus.
Avec la deuxième moitié de pâte, rajouter de la farine pour obtenir un mélange sableux. Répartir sur les poires.
Enfourner à 220°C (thermostat 7-8) pendant 20 min.

Compte-rendu du conseil d'Ecole du 18/06/15
du groupe scolaire de Sept-Saulx – Prosnes

Participants :

Municipalités :
Prosnes : M SOTER (Maire), Mme GAUTHIER, Mme DROUET (conseil municipal) et
M. URBANIAK(Conseillers municipaux de Prosnes),

Sept-Saulx : Mme CHAUMET (Maire) M ANTOINE (conseil municipal)

Equipe Enseignante :
Mme VOLLMER (Directrice élémentaire, enseignante), Mme LACROIX (Directrice maternelle, enseignante),
Mme PLOS, Mme MORENO, Mme VASSEUR, M. BOURGEOIS (enseignants)
Mme ROMBAUT (ATSEM)

Inspection Chalons Nord : M BENOIT (Inspecteur de l'Education Nationale)

Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN) : Mme PINTAT

Représentants des parents d'élèves :
Mme CHEVALLIER (représentante école maternelle),
Mme MONDET, Mme BODENAN, Mme THILL, Mme RENOIR, M BEYLOT et M. GUYOT, (représentants école élémentaire)

Secrétaire de séance : Mme MONDET

Excusés :

M. DESSOYE chargé de la commission scolaire,
Mme FOURNIER (conseil municipal de Sept Saulx).
M. RAUX (enseignant de CM1/CM2)
Mme GRASSET (ATSEM)
Mme EMOND (représentante école maternelle)
Mme APPERT-COLLIN(conseil municipal de Prosnes)

*Présentation de M Benoit Inspecteur de l'Education Nationale Circonscription Chalons Nord. Cela peut permettre à ceux qui le souhaitent de s'entretenir avec lui après le Conseil.
M Benoit pourra intervenir quand il le souhaitera au cours de Conseil d'Ecole.

*Présentation de Mme Vasseur qui remplacera Mme Moreno à la rentrée car cette dernière part vers de nouveaux horizons.

Ordre du jour :

- Remerciements
- Effectifs prévisionnels
- ENT
- Piscine et Médiathèque
- Sorties et manifestations
- Sécurité
- Rentrée 2015-2016
- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

⇨ Remerciements pour toute l'année

L'équipe enseignante du groupe scolaire tient à remercier particulièrement :

- Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Remerciements pour les meubles des classes et les chaises de Mmes Vollmer, Lacroix, Moreno et pour leur participation financière aux sorties. (cf tableau budget)

Budget sortie : 1/3 des sorties par école

- Municipalités de Prosnes et Sept-Saulx

*Remerciements aux employés communaux pour leur aide

Elémentaire :

*Remerciements à la mairie de Sept-Saulx, pour le prêt de la salle des fêtes et l'aide logistique dans le cadre du projet « Chanter en chœur » : les élèves de M.RAUX ont participé à cette représentation qui à eu lieu le 19 mai 2015. M. RAUX remercie à cette occasion Mme Dominique Vaucouleurs, conseillère pédagogique, la chorale Mosaïque et Eddy JOUGLET pour l'organisation de ce projet

*Remerciements à M Puligny et Mme Joly pour l'intervention jardin de Mme Moreno et les plantations devant l'école avec les élèves de CP

- À L'APEPS :

Elémentaire de février à juin 2015 :
- Financement d'une série de livres pour les CE1/CE2 soit 98,01€
- Participation aux journées sportives (Jeux CP et Sports collectifs pour les CE1/CE2/CM1/CM2) pour un total de 154,50€ - 114 € (avoir de l'année dernière) : 37,50€
- Participation aux spectacles de Montval : Green eggs end ham : 60€, le ptit banc : 60€
-Château de Condé : 300€
-Troyes : 540€
-chocolats de Pâques
-buts de hand

Maternelle :
-Participation financière importante pour la sortie au zoo d'Amnéville (1/3 du total + 5 € par enfant soit (2712,8/3 + 52*5)= 904,27 + 260 = 1164,27)

-achat en cours de jeux d'extérieur

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

⇨Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2015

•Ecole maternelle :
15 PS + 2 attendus
15 MS
16 GS
Soit un effectif de 46 ou 48
10 logements sont vacants sur Sept Saulx

•Ecole élémentaire :
Pour la rentrée 2015:

15 CP		Classes prévues :
23 CE1	(1 inscription normalement)	1 classe de CP/CE1 (25 élèves)
11 CE2	(1 départ en fin d'année)+ peut-être 1 inscription	1 classe de CE1/CE2 (24/25 élèves)
14 CM1	(1 départ en fin d'année)	1 classe de CM1/CM2 (22 élèves)
32 CM2		1 classe de CM1/CM2 (24 élèves)

L'école élémentaire comprendra 95 élèves.

La répartition finale des élèves sera connue à la rentrée.
Ces effectifs sont donnés à titre indicatif et ne sont pas définitifs.

⇨ENT:

Maternelle :
Mis en place à la rentrée des vacances d'hiver.

Elémentaire :
Mise en place interne, communication aux familles à la rentrée.

⇨Piscine et Médiathèque:

•Piscine :
La Com Com a donné son accord pour l'année prochaine. Le prix reste inchangé pour la rentrée 2015.
Ce sont les élèves de CE1 qui iront donc les CP et les CE2 resteront à l'école avec un enseignant.

•Médiathèque :
Choix de l'équipe enseignante de ne pas la remettre en place. Trop coûteux.

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

⇨Sorties et manifestations réalisées et à venir :

Maternelle :
- Le zoo sortie effectuée le 21 mai. Retours très positifs des parents et des enfants avec lesquels une exploitation pédagogique a pu être mise en place aussitôt.
-Portes ouvertes : le jeudi 11 juin à partir de 16h00
- Rencontres sportives du mardi 30 juin 2015 à Sept-Saulx

Elémentaire :
• Spectacles MONTVAL :
- « Le ptit banc» CP/CE1 et CE1/CE2
- « Candide» annulé (cycle 3)

• Activités sportives MONTVAL :
- Sports collectifs jeudi 11 juin pour les CE1/CE2 et le vendredi 12 juin pour les CM1/CM2
- Jeux CP le mardi 30 juin

• Le château de Condé avec les CP/CE1/CE2 :
La présentation du Château faite par le guide n'était pas très adapté au niveau des enfants. Par contre la chasse au trésor de l'après-midi était intéressante et les enfants ont aimé.

• Troyes CM1/CM2:
En fonction des classes, demi journée parcours dans le centre historique de la ville et demi journée musée d'art moderne avec des activités autour de l'art africain et visite de la Cathédrale.

•BPDJ (la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile) le 11 mars
Cette année c'était sur les risques liés à Internet. Très intéressant.

• Jardin : CP

• projet LPO CP et CE1/CE2

Sécurité

•Un exercice évacuation incendie a eu lieu le 13 mars 2015 au matin et un autre sera fait le 19 juin 2015 au matin. Tout s'est bien passé.
•Un exercice évacuation incendie lors des TAP a eu lieu le 24 avril 2015.

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

Rentrée 2015-2016

La rentrée scolaire est fixée au mardi 1er septembre 2015 pour les enfants.

Horaires temps scolaire et APC pour l'école élémentaire de SEPT-SAULX (pas de changement)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	APC 7h50/8h20	**APC 7h50/8h20**	**APC 7h50/8h20**	
Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30
Temps scolaire 13h30 /16h00	Temps scolaire 13h30 /16h00		Temps scolaire 13h30 /16h00	Temps scolaire 13h30 /15h00
				TAP

Soit 1h30 d'APC par semaine réparties sur 24 semaines

Horaires temps scolaire et APC pour l'école maternelle de SEPT-SAULX (pas de changement)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30
Temps scolaire 13h30 /16h00	Temps scolaire 13h30 /16h00		Temps scolaire 13h30 /16h00	Temps scolaire 13h30 /15h00
				TAP
	APC 16h00/ 17h00			

Soit 1h00 d'APC par semaine réparties sur 36 semaines

•Réunion bureau des élections :

Le lundi 7/09/201 à 16h00 aura lieu la réunion des bureaux des élections en vue de la préparation des élections des représentants des parents d'élèves.

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

Questions diverses :

*Questions de Mme Vollmer : affiliation USEP : 5,60 euros par enfant en plus de l'affiliation OCCE (565,40 euros au total) de 226 euros cette année + affiliation Montval 303 euros total normalement pour cette année : 1094,40 il faut ajouter 5 euros par sortie en plus pour la culture et 1,5 pour le sport. Que faisons-nous ?
Il a été décidé de continuer les sorties sportives et de payer cette affiliation.

*Question de Mme Vollmer : Qu'en est-il de l'éclairage au dessus des TBI ?
Mme Chaumet répond qu'elle ne sait pas et qu'il faut voir cela avec la Com Com en lui mettant le mail en copie ainsi qu'à M Dessoye

*Remarque de Mme Lacroix : la fabrication d'une estrade pour la classe de maternelle a été demandée et acceptée. Sa réalisation sera différée.

*Remarque de Mme Chaumet concernant la Clim dans les classes.
Les VMC ont été contrôlées et sont en bon état de fonctionnement.
Rien n'est prévu

*Remarque de Mme Chaumet concernant la cantine pour l'année prochaine
La cantine prévue derrière l'école ne sera pas encore opérationnelle à la rentrée 2015.
Ainsi les enfants continueront à prendre leurs repas à la salle des fêtes de Sept-Saulx. La question s'est posée pour la période des vendanges, Mr Soter s'engage à recevoir les enfants à Prosnes durant cette période.
Il a été signalé que le bus du midi pour le retour des élèves à Prosnes est maintenu.

*Grève : un service minimum d'accueil est mis en place à chaque mouvement.
Mme Vollmer précise que s'il est nécessaire de rappeler ces mentions lors d'une grève, un mot sera ajouté dans le cahier des enfants.

*Intervention de M Beylot quant à l'absence de M Raux :
M l'Inspecteur précise que M Raux absent a été immédiatement remplacé afin d'assurer la continuité des missions de l' Education Nationale.

Fin de la séance à 22h

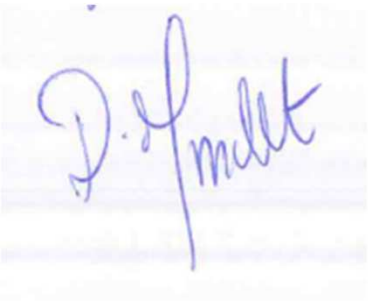

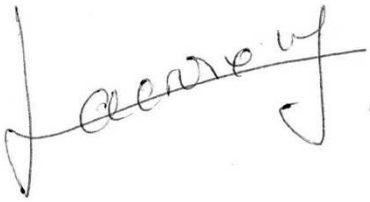

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

Compte rendu du Conseil d'école
Le jeudi 15 octobre 2015
Groupe scolaire de Sept-Saulx - Prosnes

Ordre du jour :

- Remerciements
- Effectifs
- Règlements
- Piscine
- Sorties et manifestations
- Sécurité

Participants :

Communauté de Communes :
Mr DESSOYE chargé de la commission scolaire

Municipalités :
- **Prosnes** : Mr SOTER (Maire), Mme APPERT-COLLIN, Mme DROUET, Mr DREZET (Conseillers municipaux),
- **Sept-Saulx** : Mme FOURNIER (conseillère municipale et référente scolaire). Mr. ANTOINE (conseiller municipal)

Equipe Enseignante :
Mme LACROIX, Mme VOLLMER (Directrices écoles maternelle et élémentaire, enseignantes),
Mme PLOS, Mme VASSEUR, Mr BOURGEOIS, Mme PHILIPPOT, Mme SCHALLER (enseignants).

Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN) :

Mme PINTAT

Représentants des parents d'élèves :
Mme BOURGEOIS et Mlle GAUTHIER (représentantes école maternelle),
Mme CHEVALLIER, Mme CLEMENT, Mme RENOIR, et Mr BEYLOT (représentants école élémentaire).
Secrétaire de séance : Mlle GAUTHIER

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

Excusés :
Mme ROMBAUT et Mme GRASSET (ATSEM), Mme CHAUMET (Maire de Sept-Saulx) et Mme GAUTHIER (conseillère municipale à Prosnes)

•**Remerciements**
À la Communauté de Communes : pour la participation financière à certaines sorties, le financement de manuels scolaires et fournitures diverses ainsi que la maintenance informatique.

À la Mairie : pour les différents travaux réalisés dans l'école (étagères, réglages des tables…)
À l'APEPS : pour l'organisation de la kermesse, la participation financière aux sorties (entrées ou bus), la participation financière aux spectacles Montval et les jeux extérieurs.

•**Effectifs**

Maternelle :

£ 15 P.S
£ 15 M.S
£ 16 G.S

1 classe de PS/MS/GS et1 classe MS/GS,

Primaire :

£ 14 C.P
£ 22 CE1
£ 12 CE2

1 classe de CP/CE1,
1 classe de CE1/CE2,

£ 14 CM1
£ 34 CM2

2 classes de CM1/CM2,

•**Règlement de l'école**
Le nouveau règlement est édité, il comprend les chartes de laïcité et de l'E.N.T (Espace Numérique de Travail), les parents en ont accusé réception. Les codes pour l'E.N.T seront donnés à la rentrée pour les élèves de primaire.

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

Piscine

Cette année, ce sont les enfants du CE1 avec Mme VASSEUR qui fréquentent la piscine de Mourmelon-le-Grand, les mardis depuis le 29/09/14.

Départ : 13h35 de l'école ; retour 15h20/30 à l'école.

Suite à une décision de l'Inspection académique, il est interdit aux parents d'accompagner les enfants au bord du bassin, mais seulement de les accompagner aux vestiaires.

Les responsables de la piscine ont précisé à Mme VOLLMER que l'école de Sept-Saulx a un accord pour ce créneau jusqu'au 2 février2016. Le budget piscine est gardé comme celui de 2015 pour l'année 2016. Mme Vollmer proposera donc un budget à la Communauté de Commune sur le même prix des entrées que l'année 2015. Des réajustements seront ensuite effectués par la Communauté de Commune si besoin.

•**Sorties et manifestations**

Maternelle et élémentaire :

*__Spectacle de Noël__ : la compagnie « Pois de Senteurs » pour les maternelles, les CP/CE1 et les CE2 le vendredi 18 décembre matin *(400€ répartis sur les 2 écoles)*

* **Les p'tit loups** « Noël à la ferme » le 3 décembre *(500 €)*

*__Goûter de Noël__ : Comme l'an dernier, l'équipe se chargera de l'achat de brioches et de chocolat financés par les coopératives.

Elémentaire avec l'association MONTVAL

L'adhésion à MONTVAL a été reconduite par l'école élémentaire. Coût = 288 euros (3 euros par enfants), payé par la coopérative scolaire et par la Communauté de Communes (8 € par enfant pour cette dernière).

L'affiliation USEP est obligatoire. Lors du dernier Conseil d'Ecole, il a été décidé d'accepter cette affiliation qui est de 5,60€ par enfant. (*Financement de la coopérative scolaire, en principe*.)

 Spectacles de Montval prévus cette année (avec participation financière des familles, et de l'APEPS. Pour les parents qui n'ont pas adhéré à la Coopérative scolaire, la participation sera plus importante) :

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

1er trimestre :
***Cycle 2** : «Casse Noisette» du Théâtre Mariska le jeudi 15 octobre. Marionnettes à fil. Les CP/CE1/CE2 viennent de s'y rendre aujourd'hui.
***Cycle 3** : «Candide» le jeudi 26 novembre 2015, à Sillery. Les CM1/CM2 vont s'y rendre.

2ème trimestre :
***Cycle 2 + CE2** : «La poupée oubliée» Théâtre de marionnettes en bois le 25 ou 26 avril 2016.
***Cycle 3** : «Délire de livres» spectacle interactif.
+ 1 œuvre au mois de janvier pour toutes les classes (Exploitation d'une œuvre du FRAC : Fonds Régional d'Art Contemporain, avec un intervenant).

3ème trimestre :
***Cycle 2 + ce2** : «1, 2,3 tu peux compter sur tes 10 doigts» le 12 ou 13 mai. *Pièce sur les droits des enfants et droit à la différence*
***Cycle 3** : « Non mais Bidon » jeudi 26 mai - *Spectacle sur le travail des enfants*
***Cycle 2** : Jeux CP qui auront lieu le **28 juin 2016** aux Petites Loges.
***Cycle 3** : Sports collectifs (joueur-but pour les CE1 et CE2 / hand pour les CM1 et CM2). Les différents tournois seront organisés à Sillery, le 16/17 juin 2016 toute la journée, soit sur les 2 journées si les effectifs sont trop importants.

Elémentaire : Autres
***Classe de CM1/CM2** : sortie au château de Versailles au mois de mai. Un devis de bus de 1245€ a été fait. Celui-ci peut augmenter en fonction de l'accord passé.
***classe de CP, CE1/CE2** : les enseignantes sont encore en réflexion par rapport à ce point.

Maternelle :
-**Portes ouvertes** le 9 juin 2016 qui se dérouleront à partir de 16h.
-Ferme de Liart : le 3 mai 2016.
-4 animations orchestrées par les animateurs de la ferme de Liart les 4 et 11 décembre ainsi que les 4 et 11 mars en liaison avec la sortie prévue le 3 mai. Un dossier est en cours de validation au conseil régional pour bénéficier de chèques nature à hauteur de 540 € par classe. A suivre
-Rallye sport à Mourmelon le mardi 28 juin 2016.

Sécurité

Un exercice d'évacuation d'incendie a été réalisé avec succès le 12 octobre 2015. Le deuxième exercice aura lieu le mardi 2 février 2016 et le PPMS. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) le 7 juin 2016. Les Directrices ont été informées, depuis le Conseil d'Ecole, que ce PPMS doit avoir lieu entre le 9 et le 13 novembre 2015. Il s'agit d'une décision académique.

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

Concernant l'Adeteep (Association départementale pour les transports Educatifs de l'Enseignements public) : l'exercice d'évacuation du car doit se faire tous les 2 ans. Par conséquent, il devrait se faire normalement cette année. La préparation est en cours. L'année dernière Mme Lacroix n'avait pas donné suite, car certaines compagnies avaient refusé cette prestation. Mme Pintat précise qu'elles sont dans l'obligation d'accepter.

Questions diverses

•Mme Vollmer demande à partir de quand la première rampe de lumières dans les classes pourra être éteinte pour permettre un meilleur confort visuel lors de la lecture des TBI ? Cette demande date déjà des 2 derniers conseils d'école.

 Mr Dessoye répond qu'un devis a été envoyé et la Communauté de Communes est en attente de réponse. Mme Fournier propose qu'un devis avec une autre entreprise soit fait (en cours).

•L'équipe enseignante devait avoir un récapitulatif des dépenses de fournitures par trimestre, elle demande où cela en est ?

 M Dessoye précise que cela a normalement été envoyé et s'étonne que ce ne soit pas le cas pour Sept Saulx. Il précise que le budget de Sept Saulx n'est pas du tout dépassé.

•Mme Vollmer demande quel budget par enfant est prévu pour l'année prochaine concernant les sorties scolaires ? Pourrions-nous avoir un tableau vierge pour proposer notre budget de l'année 2016 ?

 Le budget devrait être de 52 € par enfant, comme l'année dernière. Si Mme Lacroix n'a pas atteint le maximum de son budget, Mme Vollmer peut utiliser cet argent en cas de dépassement du sien. Et inversement, car ce sont des dépenses pour le Groupe Scolaire, c'est-à-dire maternelle et élémentaire.

Le bus pour la maison du Père Noël est pris sur l'année 2014/2015, comme prévu dans la prévision 2014/2015, tout comme la sortie au musée d'Oeilly.

Mme Vollmer demande si les commandes des T.A.P se font sur un budget différent de l'école ?

 Oui.

Mme Lacroix précise qu'un devis pour la pharmacie a été passé. Le montant sera réparti sur les 2 budgets de l'école.

Mme Lacroix précise que le ménage n'est plus fait en maternelle le mercredi après-midi. Cela pose désormais un problème pour un enfant en situation de handicap, souvent au sol.

 Mme Fournier gère ce questionnement.

Mme Lacroix fait remarquer qu'il y a un problème de connexion à Internet à Prosnes, c'est dommage, car les enfants ne peuvent pas profiter pleinement des avantages de l'ENT.

 Mr Drezet répond que la commune est actuellement en quête d'amélioration de son réseau internet. De nombreuses démarches sont en cours.

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

•M Antoine demande si les enfants continuent d'apprendre la Marseillaise à l'école ? Les enfants peuvent-ils être encouragés à se rendre aux cérémonies par les professeurs ? D'autre part, il demande si les enseignants peuvent se rendre disponibles pour accompagner les enfants des deux villages lors des cérémonies officielles telles que le 11 novembre ?
Mme Vollmer répond que les enfants ont toujours été encouragés à se déplacer aux cérémonies officielles, mais que chaque famille est libre d'emmener ou non ses enfants. La Marseillaise continuera à être apprise cette année.

Mme Vollmer précise également que les enseignants sont libres de se rendre ou pas aux cérémonies officielles, mais que la question sera abordée lors du prochain Conseil de Maîtres.

•M Antoine informe que le stationnement dans la rue de la gare va devenir interdit dans le but de favoriser la sécurité des piétons. L'arrêt-minute sera autorisé ; Le parking se fera devant le cimetière, sur les emplacements récemment réhabilités

Questions des parents

•M Beylot demande si, une fois l'ENT en fonctionnement en élémentaire, un « doublon » sera proposé avec les documents papier dans les cahiers de liaison ?
Dans l'ensemble, les parents et instituteurs ne sont pas favorables à l'arrêt des supports papiers, tels que le cahier de vie pour les élèves de maternelle.
 Mme Vollmer répond que l'ENT ne comprendra que les informations principales concernant la vie scolaire ; le cahier de texte n'y sera pas disponible, pour le moment. Le support papier continuera à exister.
•M Beylot demande si le projet de cantine avance ?
 Monsieur Dessoye répond que la phase d'analyse des appels d'offres est en cours, pour une ouverture souhaitée en septembre 2016.
La séance est levée à 19h00
Les prochains Conseils d'école se tiendront le **jeudi 4 février** et le **jeudi 16 juin** 2016 à 17h30.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

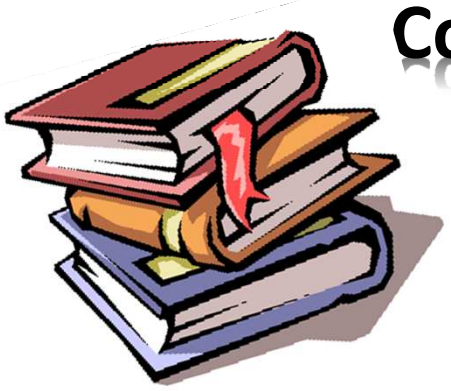

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE SEPT-SAULX

Séance du 22 juin 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie CHAUMET, Maire.

Présents: Tous les membres en exercice excepté Guillaume BRAVO SEGORBE et Alexandre THILL excusés.

Daniel Antoine a été nommé secrétaire de séance

N°21/2015
Dispositif Protection Participation Citoyenne

Sur présentation de la Gendarmerie du dispositif de protection participation citoyenne.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable et donne pouvoir au Maire pour signature de la convention entre le Préfet, la Gendarmerie et la Commune.

N°22/2015
Déclassement de la RD8E5 rue de la gare

Sur proposition du Conseil Général, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable au déclassement de la RD8E5.

N°23/2015
DECISIONS MODIFICATIVES

Budget principal M14

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	011	60632		Fournitures de petit équipement	30,79
D	F	042	6811		Dotations aux amortissements des immobilisations i	-30,79
					Total	0,00 €

Budget M49

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	042	6811		Dotations aux amortissements sur immobilisations i	-0,10
D	F	011	604		Achats d'études, prestations de services, équipeme	0,10
					Total	0,00 €

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

N°24/2015
ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.422-1, L.422-8 et R.423-15,
Vu le statut de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové,
Considérant que cette loi prévoit la réduction du seuil de mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au 1er juillet 2015,
Considérant le désengagement des services de l'Etat, les communes faisant partie d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants doivent assumer elles-mêmes l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,
Considérant la demande des communes de la CCVCMR de mutualiser les moyens par la création d'un service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,
Vu la création d'un service commun par la Communauté de Communes VCMR d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme par délibération prise par le conseil communautaire en date du 3 juin 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, DELIBERE
D'ACCEDER au service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme mis en place par la Communauté de Communes Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims.
DE VALIDER le projet de convention à signer avec la Communauté de Communes Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims.
D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention correspondante et les pièces y afférentes.
DE PREVOIR le financement du service sur le budget principal de la commune.
La CCVCMR émettra un titre en début d'année N+1 auprès des communes ayant recours au service et après arrêt des comptes au 31 décembre de l'année N. La CCVMR règlera dans le mois qui suit le service à Reims METROPOLE.

N°25/2015
ATTRIBUTION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE MODULAIRE

Vu l'article 28 du code des marchés publics,
Vu les avis de publication,
Vu la commission d'appel d'offre
Vu la délibération 67/2014 en date du 17 décembre 2014, « Projet Club House » accepté à l'unanimité,
Vu la délibération 14/2015 en date du 13 avril 2015 concernant le vote du budget général M14

Sur proposition de Mme Le Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les lots comme suit :

LOT N°1 DEMONTAGE ET DESAMIANTAGE
Lot infructueux

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

LOT N°2 GROS ŒUVRE
Attribué à la Société SOGECI située 5 rue Saint Brice 51490 POTNFAVERGER, pour un montant de 18 715.83€/HT soit 22 459.00€/TTC.

LOT N°3 ASSAINISSEMENT ET RACCORDEMENT EN EAU
Attribué à la Société SOGECI située 5 rue Saint Brice 51490 PONTFAVERGER, pour un montant de 19 121.58€/HT soit 22 945.90€/TTC.

LOT N°4 CONSTRUCTION MODULAIRE
Attribué à la Société PREF'AUBE située route de Brienne 10151 LAVAU, pour un montant de 41 698.00€/HT soit 50 037.60€/TTC.

LOT N°5 CONSTRUCTION D'UN AUVENT
Sans suite

LOT N°6 ELECTRICITÉ
Attribué à la Société SOBIAGELEK située 6 rue Fernand Brunet 51100 REIMS, pour un montant de 1286.00€/HT soit 1543.20€/TTC.

Et autorise Mme Le Maire à signer les documents relatifs au marché et refaire une consultation pour les lots infructueux.

N°26/2015
DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA VENTE D'UN LOT DE BOIS

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise « Bois et granules Marnais » située 53 rue du 11 novembre 51400 Mourmelon-Le-Petit effectuera des travaux d'abattage de bois sur la parcelle cadastrée Z 322 lieu-dit « Pièce de Champagny ».

La société propose de prendre le bois abattu et de verser en compensation à la commune la somme de 500.00€.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la proposition et autorise Mme Le Maire à signer le contrat.

N°27/2015
RECOURS AUX MOYENS MODERNES DE PAIEMENT POUR LES SERVICES COMMUNAUX
Madame Le maire informe que la trésorerie propose un nouveau moyen de paiement, « TIPI » (TItre Payable par Internet). Ce mode de paiement donne la possibilité à nos administrés de payer leur facture par carte bancaire à distance.
Madame Le maire précise que cela n'a aucun impact budgétaire pour la commune.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

N°28/2015
CONVENTIONS DE RETROCESSION DE LA VOIRIE, DES ESPACES VERTS ET DES RESEAUX DIVERS

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que 2 lotissements vont voir le jour dans les prochains mois. Les lotisseurs prendront à leur charge intégrale la construction des voiries, espaces verts et réseaux divers, qui seront ensuite rétrocédés à la commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise Mme Le Maire à signer les conventions de rétrocession à la Commune.

Questions diverses

- Après avoir donné lecture du second courrier de Mme GUERLET, une réponse lui sera transmise en précisant l'accord du Conseil Général pour la pose de 3 miroirs de sécurité règlementaires suite à la visite de Mr DEVYNCK. Le Conseil Municipal revient donc sur sa décision accordée lors de la séance du 13 avril 2015, car le Conseil Général n'autorise pas la pose d'un miroir de sécurité face à son domicile. D'autre part, un conseiller demande si les lanternes posées sur les piliers débordant sur le domaine public et à hauteur d'homme ont fait l'objet d'une déclaration. Mme Le Maire vérifiera. Il précise aussi que ceux-ci éclairent de façon gênante.
- Marion NICAISE dans le cadre de son activité professionnelle, demande l'autorisation de s'installer le vendredi soir sur la Place Pierre Lefèvre. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- Mr BOQUIA Ludovic demande l'autorisation de réaliser un béton imprimé sur le trottoir devant sa propriété. Le Conseil Municipal accepte sa demande qui sera réalisée intégralement à ses frais.

Madame Le Maire présente les remerciements des anciens combattants pour les brioches du 08 mai.

Madame le Maire constate que l'ordre est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 22h 20.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SEPT-SAULX

Séance du 24 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-quatre septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie CHAUMET, Maire.

Mr Alain MAILLIET demande à prendre la parole. Il distribue des enveloppes à l'ensemble des Conseillers Municipaux, restitue les clés de la mairie à Mme Le Maire et quitte la salle.

Présents: Tous les membres en exercice, excepté Alexandre THILL non excusé.
Daniel ANTOINE a été nommé secrétaire de séance.

N°29/2015
DECISIONS MODIFICATIVES

Budget principal M14
A l'issue de la réunion participation citoyenne du lundi 07 septembre 2015, Mme Le Maire présente aux Conseillers présents un devis pour le remplacement du tracteur tondeuse. Un tour de table permet de définir si l'ensemble des membres présents est favorable au remplacement de celui-ci.
Sur le principe tout le monde émet un avis favorable.
Le Maire estime qu'il serait judicieux d'aller se rendre compte de l'état de l'ancien tracteur tondeuse en panne depuis quelques jours et en attente de devis de réparation. Jean-Marie JOLLY accompagné de Denis LECQ proposent de s'en charger et de faire un devis de concurrence.
Le Maire transmet les éléments en sa possession.
Avant ce jour, aucune information n'a été transmise.
Jean-Marie JOLLY présente un prix de concurrence à hauteur de 21 354.00 €/TTC
Mme Le Maire présente le devis produit le 07 septembre 2015 18 191.71 €/TTC avec une reprise de l'ancien tracteur de 2000.00 €/TTC

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	21	2151	201501	Réseaux de voirie	-13 610,27
D	I	21	2128	201404	Autres agencements et aménagements de terrains	-220,44
D	I	21	2151	201401	Réseaux de voirie	-2 369,29
D	I	21	21571	20093	Matériel roulant	16 200,00
					Total	**0,00 €**

Budget M49

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	66	6688		Autre	250,00
D	F	66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	24,00
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	-274,00
					Total	**0,00 €**

COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	23	2315	20091	Installations, matériel et outillage techniques	-274,00
R	I	021	021	ONA	Virement de la section d'exploitation	274,00
					Total	**0,00 €**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents l'ensemble des décisions modificatives.

N°30/2015
RECOURS AUX MOYENS MODERNES DE PAIEMENT POUR LES SERVICES COMMUNES
Madame Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que contrairement à ce qu'elle avait annoncé lors de la séance du 22 juin 2015 concernant un nouveau moyen de paiement, « TIPI » (TItre Payable par Internet), il y a un impact budgétaire au niveau de la Commune. Le coût est 0.05 € + 0.25 % du montant de l'opération.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'annuler la délibération 27/2015 et de ne pas mettre en place ce nouveau moyen de paiement.

N°31/2015
APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU SYCODEC 2014
Madame Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le rapport annuel du Sycodec pour l'année 2014.
Après en avoir pris connaissance, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le rapport annuel du Sycodec pour l'année 2014.

N°32/2015
DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
Madame Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que la loi Notre du 07 août 2015 donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Dans ce cas la compétence serait exercée par la commune.
Après en avoir pris connaissance, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2015.
Un courrier d'information sera adressé à l'ensemble des membres du CCAS.

Questions diverses

- La pièce de théâtre initialement prévue au mois de juin a été annulée pour des raisons de santé, compte tenu que Mme ABDALALIM organise un spectacle dans le cadre du Téléthon, le conseil municipal décide de reporter la présentation de la Compagnie des Elles pour février 2016.
- Madame le Maire présente un devis pour le contrôle de l'aire de jeux et des équipements sportifs du terrain de foot. Compte tenu que c'est inférieur à ce que demandait l'APAVE et que les équipements sportifs du terrain de foot n'étaient pas contrôlés, le conseil municipal valide l'ensemble pour la somme de 290€ et 80€ pour le dossier réglementaire.
- Madame le Maire donne lecture du courrier concernant le refus de DETR pour le club housse ainsi que de sa réponse adressée aux services.
- Suite à la réforme des collectivités territoriales et à l'annonce d'une éventuelle fusion de la communauté d''agglomération de Châlons en Champagne avec Reims Métropole, il est fort probable que notre Communauté de Communes actuelle intègre celles-ci. Une réunion est organisée le samedi 3 octobre 2015 à la Mairie de Châlons en Champagne.
- Madame le Maire présente le livret du petit citoyen, le conseil municipal propose de le distribuer dans les boîtes aux lettres pour les enfants de la commune scolarisés à Sept-Saulx en CM1 et CM2.
- Le conseil municipal se répartit les rôles pour l'organisation de la brocante. L'association Myosotis a demandé à pouvoir bénéficier de l'emplacement comme l'an dernier, le conseil municipal émet un avis favorable.

Madame le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 22h 35.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE SEPT-SAULX

Séance du 24 novembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-quatre novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie CHAUMET, Maire

Madame le Maire demande à ce que le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre et du 07 janvier 2015.
Madame le Maire présente les démissions d'Alexandre THIL et de Denis LECQ (confirmée par le sous Préfet en date du 18 novembre 2015).
Madame le Maire transmet les arrêtés de délégation à Karine FOURNIER pour la gestion des employés municipaux sur le plan ressources humaines et à Vincent PIERRET pour la gestion des employés municipaux sur le plan technique.

Présents: Tous les membres en exercice.

Daniel ANTOINE a été nommé secrétaire de séance.

N°33/2015
DEVIS DE REPARATION DU CAMION

Madame Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le devis de Mécanique Maintenance pour le camion Fiat Ducato d'un montant de 1257.70 €/TTC.

Après en avoir pris connaissance, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis et de procéder aux réparations.

N°34/2015
DEVIS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES MUR DE L'EGLISE

Madame Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que les travaux concernant le mur de l'église ont débuté. Elle constate que la partie de celui-ci devant être rénovée est fissurée et menace de s'effondrer. Mme Le Maire présente un devis complémentaire qui avait été demandé à l'entreprise PAMpar Mr Denis LECQ pour un montant de 4693.16 €/TTC. L'Architecte des Bâtiments de France a été avisé et a validé les travaux.

Après en avoir pris connaissance, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis et de procéder aux travaux.

N°35/2015
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME AD'AP

Considérant les bâtiments ERP appartenant à la commune de Sept-Saulx.
Vul'ordonnance du 25 septembre 2014 modifiant les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005.
Mme Le maire expose que les établissements recevant du public (ERP) ont désormais la possibilité, de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité programmée (AD'AP).

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Madame Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les 3 devis suivant :

APAVE pour un montant de 2750.00 €/HT
QCS SERVICES pour un montant de 2700.00€/HT
SOCOTEC pour un montant de 1440.00 €/HT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de retenir l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 1 440€/HT et autorise Mme Le Maire à signer les documents afférents.

N°36/2015
DECISIONS MODIFICATIVES

Bugdet général M14

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	21	21316	10007	Équipements du cimetière	5 000,00
D	I	21	2158	20092	Autres installations, matériel et outillage techni	-5 000,00
					Total	0,00 €

Bugdet M49

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	21	2158	10004	AUTRES	2 500,00
D	I	23	2315	20091	Immobilisations corporelles en cours/Installations	-2 500,00
					Total	0,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents l'ensemble des décisions modificatives.

N°37/2015
PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE MARNE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a lancé un processus de refonte de la carte intercommunale. Le seuil minimum de population pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est désormais fixé à 15 000 habitants, celui-ci pouvant être modulé en fonction des spécificités de chaque territoire.

Le précédent schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), réalisé dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 dite de réforme des collectivités territoriales, et arrêté en décembre 2011, avait entraîné une première refonte de la carte intercommunale dans la Marne, avec une réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre de 56 à 29.

Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté par le Préfet à la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 12 octobre, puis a été notifié à la Ville le 15 octobre 2015.
Les conseils municipaux, et les conseils des EPCI disposent alors d'un délai de deux mois pour donner un avis sur le projet de schéma ainsi défini. Les avis seront transmis à la CDCI, qui pourra amender le projet de schéma à la majorité des deux tiers. Le schéma départemental sera ensuite définitivement arrêté par le Préfet avant le 31 mars 2016.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Il s'agit ici d'une première consultation des communes dans le cadre de ce processus. Les conseils municipaux seront en effet de nouveau sollicités, pour accord, sur les arrêtés de projet de périmètre des EPCI une fois le SDCI arrêté. Ces arrêtés de projet de périmètre devront être transmis par le Préfet avant le 15 juin 2016 et les avis des conseils des communes pris dans les 75 jours suivant leur notification. Les arrêtés de périmètre des nouveaux EPCI entreront en vigueur au 1er janvier 2017.

Pour la Marne, le projet de SDCI prévoit de passer de 29 EPCI à fiscalité propre à 12. Concernant le territoire de Sept-Saulx, le projet de schéma prévoit la fusion des communautés d'agglomération de Châlons-en-Champagne, de Reims Métropole et de la communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims, ce qui aurait formé à terme un ensemble de 71 communes.

Pour autant, Reims constitue le bassin de vie naturel de nos concitoyens. L'avenir de notre territoire est en jeu, par conséquence une intégration de notre commune à la Communauté d'agglomération de Reims Métropole apparaît comme naturel.

Au regard de l'exposé ci-dessus, il vous est proposé d'émettre un avis favorable/défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après avoir délibéré,
LE CONSEIL COMMUNAL,
SOUHAITE rejoindre le Communauté d'agglomération de REIMS METROPOLE
DECIDE 1 contre et 9 pour de donner un avis favorable au schéma tel que présenté par le préfet et proposant la fusion de la Communauté d'Agglomération de Châlons-En-Champagne et de Reims Métropole et de la constitution d'une nouvelle communauté urbaine incluant la commune de Sept-Saulx.

N°38/2015
APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ASSAINISSEMENT 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le rapport annuel d'assainissement 2014 de la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims.

Après en avoir pris connaissance, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le rapport annuel d'assainissement pour l'année 2014.

N°39/2015
INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR PUBLIC

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes par la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de conseil allouée aux comptables non centralisateurs au Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :
De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Laure PEDRINI,
De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30.49 €

N°40/2015
COURRIER DU CHEVALBLANC

Madame Le Maire donne connaissance à l'ensemble du Conseil Municipal du courrier de Mr CUASANTE Pierre pour le restaurant CHEVALBLANC. Celui-ci demande l'autorisation d'éclairer de sa propriété et à ses frais la façade de l'église. Madame la Maire précise qu'elle a consulté au préalable les architectes des bâtiments de France qui ont émis un avis plus que favorable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la requête de Mr CUASANTE.

N°41/2015
COURRIER DE MME MIGNOT

Madame Le Maire donne connaissance à l'ensemble du Conseil Municipal du courrier de Mme MIGNOT, pour la SCI du Château d'Isle, dans lequel elle demande la création d'un lieu-dit au niveau du château et stipule que celui-ci sera pris en charge par ladite société.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la requête de Mme MIGNOT pour la SCI du Château d'Isle. Madame le Maire se chargera des démarches administratives et relationnelles.

N°42/2015
ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Madame Le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis. Du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

Etre titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de sécurité sociale ;
Etre titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
Etre atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
Etre titulaire de la carte invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs adresser avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

VU l'article 1411 II. 3bis. des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

CHARGE Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N°43/2015
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29
VU l'article 55 du décret n°99-1039 du 10 décembre 199 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
VU l'arrêté ministériel du 07 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires et notamment son article 8 concernant l'établissement du règlement intérieur,
CONSIDERANT la nécessité d'approuver le règlement intérieur établi par le président du comité consultatif communal le 17 novembre 2015 donne lecture à l'assemblée du présent document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le règlement intérieur établi par la présidente du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires.

Questions diverses

Madame le Maire présente les remerciements de Mme et M BOUDVILLE pour le cadeau de naissance.
Le Conseil Municipal répartit les tours de permanence pour les élections des 6 et 13 décembre 2015.
Madame le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 22h 35.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015
20H30 RILLY LA MONTAGNE

PRESENTS : F.CHARPENTIER. C.DOREAU. A.COQUET. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. A.TOULLEC. V.CHAUMET. D.BOUDVILLE. S.HIET. D.SACY. J.M.DELCROIX. J.GRAGE .F.HATTE. T.GIBELIN. G.FLAMAND. G.DESSOYE. F.LESEUR. W.DUBOS. R.FERNANDEZ
EXCUSES : R.AYALA. S.HERBERT. P.MANCEAUX. D.LECQ. C.CHER. M.A.GARRICK. J.P.COQUELET.
REPRESENTES : S.HERBERT pouvoir à W.DUBOS.. P.MANCEAUX pouvoir à A.TOULLEC. D.LECQ pouvoir à V.CHAUMET

Compte rendu

1. Assainissement

- Vente du véhicule

Le conseil accepte le principe de vente du véhicule trafic 118 AQZ 51 pour pièces détachées (le véhicule n'est plus conforme à la circulation) pour un prix de 300 €. Il autorise le Président à procéder à la vente.

- Délibération n°90/2015

- Rapport assainissement 2014

Le document a été transmis dans les communes pour lecture et validation. Le conseil communautaire valide le document à l'unanimité.

- Délibération n°91/2015

2. Construction cantine de Sept Saulx

Après analyse des offres et demandes d'informations complémentaires aux entreprises, la CAO (reunie le 29 septembre et 3 novembre) propose de retenir l'entreprise Yves COUGNAUD pour un montant HT de 121.312,52 €.
Le conseil valide ce choix à l'unanimité.

Rappel

- Estimatif

- Construction de l'ensemble modulaire	115.000 €/HT
- Génie civil d'accueil du bâtiment	20.000 € /HT
- Raccordement aux réseaux	10.000 €/HT
- Dossier permis de construire visa architecte	5.000 €/HT
Total	150.000 €/HT

- Plan de financement

subvention Conseil général de la Marne	31.617 € obtenue
- P.A.P	en demande
- solde : CCVCMR emprunt	

- Délibération n°92/2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

1. SIEM commission consultative coordination des actions dans le domaine de l'énergie

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 et l'article L 229-26 du code de l'environnement qui confient aux EPCI le soin d'établir des plan climat-air-énergie territoriaux (PCAET)
VU l'article L2224-37-1 du CGCT portant obligation pour les syndicats dits autorités organisatrice de la distribution de l'électricité et les EPCI inclus dans son périmètre à créer une commission consultative chargée de coordonner leurs actions dans le domaine de l'énergie
Monsieur le Président informe les membres du conseil que le comité du SIEM a validé la mise en place de la commission consultative lors de sa réunion de comité syndical du 30 octobre 2015.
Le conseil communautaire désigne Denis BOUDVILLE comme représentant de la CCVCMR dans cette commission.

- Délibération n°93/2015

2. AD'AP

L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 et prévoit que les collectivités doivent s'engager dans la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 29 septembre, a mandaté le Président pour retenir un cabinet compétent pour réaliser cet agenda au niveau de la communauté de Communes.
Suite à une mise en concurrence et analyse des offres, le Conseil retient l'entreprise SOCOTEC pour réaliser le dossier AD'AP.

- Délibération n°94/2015

3. Questions diverses

- <u>Subvention supplémentaire centre de loisirs de Val de Vesle</u>

Le centre de loisirs de Val de Vesle a fait part de ses difficultés de trésorerie et demande une subvention complémentaire.
Suite à la cessation d'activité du centre de loisirs de Beaumont, la fréquentation du centre de loisirs de Val de Vesle a évolué.
Le reliquat de subvention communautaire au centre de loisirs de Beaumont sur Vesle a été versé au centre de loisirs de Val de Vesle (3.800 €).
Le centre de loisirs de Val de Vesle s'engage pour 2016 à revoir son organisation et sa gestion : tarifs (avec tarifs extérieurs) mercredis, petites vacances.
Le conseil à l'unanimité attribue une subvention complémentaire exceptionnelle de 2000 €.

- Délibération n°95/2015

- <u>Rectification délibération n°71/2015</u> (imputation des crédits supplémentaires)

- Délibération n°96/2015

- <u>Travaux peinture classe Trépail</u>

Des travaux de peinture seront réalisés dans une salle de classe à Trépail par l'entreprise Cyralex (7046,25 €).

- <u>Pose antidérapant passerelle Phare</u>

Suite à des chutes sur la passerelle d'accès du Phare de Verzenay, Monsieur le Président souhaite qu'un matériau antidérapant soit installé sur la passerelle.

- <u>Délibération durée amortissement des subventions</u> (assainissement régie)

Le conseil communautaire fixe la durée d'amortissement des subventions en assainissement régie à 25 ans et prévoit l'inscription au budget 2015 des dotations calculées pour 2015.

- Délibération n°97/2015

- Aménagement numérique du territoire

Le SIEM programme des réunions d'information auprès des EPCI concernant le projet d'Aménagement Numérique.
Il s'agira de faire le point sur l'avancement du dossier, et de se projeter sur 2016 et au-delà (calendriers, réalisations à venir, contributions financières en fonctionnement et investissement …)
Une 1ère réunion sera dédiée aux EPCI concernés par le déploiement du scénario progressif, une 2e réunion s'adressera aux EPCI ayant fait le choix du scénario FTTH.
Monsieur Denis BOUDVILLE représentera la CCVCMR lors de cette réunion.

1. Projet préfectoral de carte intercommunale

Monsieur le Président donne les dernières informations concernant l'avancement de la réforme pour notre territoire.

- Une réunion, à l'initiative de Monsieur Kerharo Président de la CC Vallée de la Suippe, a lieu avec les représentants des EPCI non positionnés jusqu'alors.
  Monsieur Alain Toullec ne s'y est pas rendu.

- L'ensemble des présidents des EPCI autour de Reims ont été réunis avec Madame Vautrin, députée de la Marne et Présidente de Reims Métropole.
  Tous les présidents ont fait part de leur souhaiter de rejoindre RM (sauf une partie du Tardenois qui souhaite rejoindre le bassin de Dormans).
  La question des compétences a été abordée et notamment la compétence scolaire qui pourrait gérée comme intérêt communautaire. Les églises et les transports ont été aussi le questionnement des présidents d'EPCI.

Après échanges, le conseil communautaire, à l'unanimité et par délibération réitère son souhait de rejoindre Reims Métropole et donne un avis favorable au projet de schéma proposé par le Préfet.
Certaines communes de la CCVCMR se sont déjà prononcées favorablement.

- Délibération n°89/2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

COMMUNAUTE DE COMMUNES VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 9 décembre 2015 à 20h30.

PRESENTS : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. D.PARADIS. C.DOREAU. A.COQUET. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. G.ROTHIER. A.TOULLEC.V.CHAUMET. D.BOUDVILLE. A.BEAUFORT. D.SACY. C.CHER. J.M.DELCROIX. J.GRAGE. G.FLAMAND. M.A.GARRICK. G.DESSOYE. F.LESEUR. W.DUBOS. J.P.COQUELET. R.FERNANDEZ
EXCUSES : S.HERBERT. P.MANCEAUX. S.HIET. J.E.PEUDEPIECE.
REPRESENTES : S.HIET pouvoir à D.SACY

En préalable à la réunion de conseil, Monsieur le Président informe l'assemblée de la démission de Monsieur Denis LECQ délégué titulaire de Sept Saulx et Madame Corinne DEVERLY, déléguée suppléante de Villers Marmery.

1. Intercommunalité

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'il a fait une demande d'audition auprès de la CDCI afin de renouveler le souhait formulé par le conseil communautaire et les 17 conseils municipaux.
Un document réalisé par la DGFIP concernant les impacts fiscaux de la fusion « Grand Reims » est distribué et commenté en séance.

2. Tourisme

- Taxe de séjour

Suite à la réunion de la commission et sa proposition, Le conseil communautaire valide l'affectation de la somme encaissée en taxe de séjour (2014 = 6.452,90 € et 2015 = 16.536,80 €).
En l'absence de Monsieur Hiet, Monsieur Grage explique les deux projets retenus :

- Création d'une carte de réduction sur un réseau local de prestataires
- Participation au salon destination Champagne en 2016

➢ Délibération n°98/15

- Avancement Projet jardin remarquable au Phare de Verzenay

Plan de financement obtenu :

RTE PAP	123.600
REGION	34.608
DEPARTEMENT	34.580
AIDE PARL.	17.100
Total	209.888 soit 80% d'un montant de 262.200

(projet initial estimé à 247.200 €/HT)

Il est proposé de compléter ce dossier par deux éléments nécessaires et importants

- Réfection du chemin accès handicapés (devis en demande)
- Mise en antidérapant de la passerelle d'accès bois

Le conseil est favorable à ces deux compléments de projet qui seront signalés aux financeurs.

3. Scolaire et Périscolaire

- Retour sur année 2015

Monsieur Dessoye signale que les différentes enveloppes budgétaires attribuées (TAP, fournitures scolaires, sorties…) ont été respectées.

- Projet école numérique 2016

Le programme d'équipement des écoles numériques 2015 a permis d'acquérir 7 TBI et 5 classes mobiles (y compris formation) pour un montant de 63.042,84 €/TTC (financement DETR à hauteur de 50%).
Le conseil décide de la poursuite de ce programme pour 2016.
Le recensement et l'estimation des besoins sont en cours (8 TBI et 1 classe mobile pour les écoles de Les Petites Loges, Mailly Champagne, Ludes, Rilly, Verzy et Verzenay – estimation 40.000 €/HT). Le conseil sollicite le financement DETR pour 2016.

- Délibération n°99/15

- Projet pôle scolaire Trépail, Les Petites Loges, Billy le Grand et Vaudemange

Les communes de Trépail, Les Petites Loges, Billy le Grand, Vaudemange, Villers Marmery et Verzy se sont réunies pour échanger sur un projet de regroupement scolaire.
Pour l'heure, sur le secteur de Verzy et Villers Marmery ne souhaitent pas dans l'immédiat quitter le regroupement pédagogique qu'elles ont récemment mis en place.
Monsieur le Président rappelle que la CCVCMR s'engagera pour la création d'un nouveau pôle scolaire dès l'instant où les communes auront une entente.
Monsieur Boudville informe qu'une nouvelle réunion est prévue après délibération de l'ensemble des conseils municipaux concernés.
Monsieur le Président rappelle les délais à respecter pour en informer les services académiques (il faudrait une décision ferme des communes en mars 2016).

4. Personnel Communautaire

-Choix des critères d'évaluation entretien professionnel après avis du CT

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique réuni le 9 décembre 2015, portent notamment sur :
- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le conseil valide ces critères.

- Délibération n°100/15

- Substitution RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel

L'IFSE se substitue à l'ensemble des primes et indemnités liées à l'exercice des fonctions versées antérieurement, hormis celles prévues par l'arrêté du 27 août 2015.
L'élaboration du RIFSEEP s'inscrit dans une démarche de simplification du paysage indemnitaire visant à réduire le nombre de primes actuellement existantes. Le RIFSEEP s'appliquera à tout fonctionnaire, toutefilière confondue. Ce nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions,

de l'expertise et de l'engagement professionnel se découpe en deux volets, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise(IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA).
Le conseil, à l'unanimité, met en place l'IFSE.

- Délibération n°101/15

- Ouverture poste contractuel bibliothécaire de Mailly Champagne20h CCVCMR et 15h agence postale

- Délibération n°109/15

- Suppression poste 16/35 pour ouverture poste 18/35 RaphaelleKreit

- Délibérations n°103 à 104/15

- Suppression poste 35/35 pour ouverture poste 31/25 Christine Georgeton

- Délibérations n°105 à 106/15

- Suppression poste 30,85/35 pour ouverture poste 33/25 Séverine Bonnier

- Délibérations n°107 à 108/15

5. Patrimoine Communautaire

Monsieur Hutasse prévoit une réunion de commission patrimoine en janvier 2016 pour la programmation des travaux et leur inscription au prochain budget.

6. Questions diverses

- SCoT et consommation des espaces

Une réunion a été organisée avec les représentants de la DDT pour échanger sur la question des consommations d'espaces et du calendrier de finalisation de la révision du SCoT. Il ressort de cette rencontre :

En termes de consommation des espaces :

- L'Etat prend en référence 75 ha/an entre 2002-2012 soit 750 ha en 10 ans. Le travail réalisé dans le SCoT a recensé 1260 ha (soit 85 ha/an) car les consommations liées aux infrastructures (LGV et CSA) sont intégrées. L'Etat estime que le différentiel de 500 ha d'infrastructure n'a pas à être utilisé comme base pour les projections à 2016-2026.
- Les services de l'Etat considèrent que la consommation foncière projetée dans le SCOT en cours de révision pourrait être réduite : grâce à l'optimisation de l'occupation des espaces, la requalification de certaines zones existantes et la lutte contre la vacance
- Un objectif cible de consommation foncière de 1 686 ha sur 20 ans pourrait néanmoins apparaître justifié sous réserve de :
  - ➔ Phaser la dite consommation foncière, avec une première échéance qui ne saurait être supérieure à 10 ans,...
  - ➔ ... en spatialisant le territoire rémois pour apprécier les logiques de développement par thématiques (habitats, activités...)...
  - ➔ … tout en créant des outils concrets, et réguliers dans le temps, de mesures de réalisation du projet du SCOT.

En termes de calendrier :

Dans le contexte de la nouvelle réforme de l'intercommunalité, l'Etat estime important de mener à bien la procédure de révision du SCoT dans les délais impartis à savoir avant le 31 décembre 2016. En effet, le redécoupage des communautés aura certainement des incidences en matière de périmètre pour le S.I.E.P.R.U.R. Le futur syndicat mixte de SCoT devra dans les 6 ans à compter de la dernière révision, élaborer un schéma sur l'intégralité de son nouveau territoire, ce qui porterait à 2022 la date butoir pour un SCoT sur un périmètre rénové.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

Dans l'hypothèse où le SCoT ne serait pas approuvé avant le 31 décembre 2016, le territoire du S.I.E.P.R.U.R serait soumis au principe de constructibilité limitée dès le 01/01/2017. L'effet immédiat serait que toute ouverture à l'urbanisation de nouvelles parcelles sera soumise à l'avis de la CDPNAF. Idem pour certains permis de construire qui demanderont un avis préalable de ladite commission, et un avis parfois conforme.
Cette situation pourrait conduire à un blocage de développement du bassin rémois. C'est la raison pour laquelle, un planning réaliste de finalisation de la révision du SCoT vous est ici présenté.

Octobre 2015-Avril 2016	• Association Etat (dont CDPENAF et AE)-SIEPRUR sur les consommations des espaces et l'évaluation environnementale
Déc 2015-Janvier 2016	• 16 Décembre 2015 : Rencontre des Présidents de Communautés • Fin janvier 2016 : transmission au S.I.E.P.R.U.R des justifications
Mai 2016	• Bilan concertation • Arrêt du SCoT
Juin-Août 2016	• Consultation des PPA • Y compris CDPENAF et Autorité environnementale
Septembre-Octobre 2016	• Enquête publique
Octobre-Novembre 2016	• Rapport du commissaire enquêteur
Décembre 2016	• Approbation du SCoT
Février 2017	• SCoT devient exécutoire deux mois après sa transmission à l'Etat

Pour rappel, initialement le SCoT devait être arrêté lors d'un comité du S.I.E.P.R.U.R du 28 novembre, date repoussée à Avril-Mai 2016 du fait des divergences de point de vue sur les consommations foncières entre l'Etat et le S.I.E.P.R.U.R.

Dans cette hypothèse, les délais doivent être impérativement tenus pour répondre aux exigences législatives de grenellisation au plus tard le 31/12/2016 car les délais de procédures administratives sont incompressibles et représentent environ 6 mois.

<u>En termes de consommation des espaces</u>
Le Code de l'urbanisme dispose que :

- le DOO du SCoT arrête, par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, à partir d'une analyse rétrospective des 10 dernières années.
- le projet de SCoT se justifie en fonction « des besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de préservation du potentiel agricole, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services »

Dans le cadre des séminaires du SCoT, un travail avec les intercommunalités périurbaines a été réalisé pour répartir les hectares à consommer sur deux séquences décennales d'exécution du SCoT : soit 60% pour la première période et 40% pour la seconde période

55% Reims Métropole 45% : 7 comcom	**Prévision SCoT** *(juillet 2015)*	**2016-2026** *(60% du total)*	**2026-2036** *(40% du total)*
CCBB	**118**	**70**	**48**
CCCV	**110**	**66**	**44**
CCFAV	**114**	**68**	**46**
CCNC	**95**	**57**	**38**
CCRS	**29**	**17**	**12**
CCVCMR	**89**	**53**	**36**
CCVS	**201**	**120**	**81**
RM	**930**	**558**	**372**
TOTAUX	**1686**	**1009**	**677**

Pour l'Etat, si les consommations projetée se justifie en fonction « des besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de préservation du potentiel agricole, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services », l'enveloppe de 1686 ha peut être maintenue.

Une rencontre avec les Présidents d'intercommunalité sera organisée ***le 16 Décembre 2015*** pour

- Faire un point d'étape des attentes des services de l'Etat (justification, phasage, spatialisation en fonction des thématiques (habitat/activités …)
- Informer les intercommunalités qu'elles devront fournir les justifications (détaillées, spatialisée, thématisées donc circonstanciées) pour conserver les enveloppes foncières projetées ci-dessus.
- Une note sera de nouveau transmise aux intercommunalités pour expliquer ce qui est attendu en termes de justifications (avec des exemples tirés de SCoT approuvés)

Il sera surtout rappelé aux intercommunalités qu'une absence de justification ne sera pas acceptée par les services de l'Etat et pourrait remettre en question le SCoT dans sa globalité

- Subvention Résonances 2015 et 2016

Monsieur Dubos rappelle les actions culturelles menées en 2015 :

- Opération art plastique à Val de Vesle par l'association Résonances (subvention 2.500 €)
- Opération atelier musical avec Akadémia (subvention 5.000 €)
- Points Parents
  - Délibération n°110/15

La même enveloppe est sollicitée pour le programme culturel 2016.

- **SIEM aménagement numérique**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

Monsieur Denis Boudville donne synthèse de la réunion du 24 novembre dernier au SIEM sur la mise en œuvre du projet d'aménagement numérique dans la Marne (voir diaporama en annexe du présent compte rendu).
Le conseil délibère sur la participation au fonctionnement (1,26 €/habitant pour 2016) et sur le plan de financement du projet, soit la solution 3.

	Emprunt via le SIEM	Financement par l'EPCI (sur fonds propres et/ou par emprunts)
Solution 1	0%	100%
Solution 2	20%	80%
Solution 3	40%	60%

- Délibération n°112/15

- **Validation des certificats administratifs passés en 2015**
- Délibération n°102/15

- **Admission en non valeur**

Concernant des factures d'assainissement de 2011 et 2012 pour 141,96 € (dossier de surendettement et décision d'effacement de dette)

- Délibération n°111/15

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Conseil communautaire

Mercredi 21 janvier 2015 Les Petites Loges

COMPTE RENDU

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. D.PARADIS. C.DOREAU. A.COQUET. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. A.GAUTHIER. R.AYALA. G.ROTHIER. A.TOULLEC. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.BOUDVILLE. A.BEAUFORT. S.HIET. D.SACY. C.CHER. T.GIBELIN. G.FLAMAND. M.A.GARRICK. G.DESSOYE. W.DUBOS. J.P.COQUELET. R.FERNANDEZ.
Excusés : S.HERBERT. D.LECQ. J.M.DELCROIX. F.HATTE. J.GRAGE. F.LESEUR. J.E.PEUDEPIECE.

Représenté : D.LECQ pouvoir à V.CHAUMET

1. Aménagement numérique

Le SIEM a accepté d'être le maître d'ouvrage de l'aménagement numérique pour la Marne afin d'obtenir un très haut débit.
Le programme marnais au niveau national a été présenté. Le SIEM doit solliciter l'accompagnement financier du Plan National France Très Haut Débit.
Les communautés de Communes doivent confirmer leur adhésion à la démarche et choisir le projet qu'elle souhaite voir concrétiser sur leur périmètre.

Monsieur Wily DUBOS présente une synthèse de ce dossier travaillé avec Damien WOLFS :

L'Aménagement Numérique dans notre Com-Com

Aujourd'hui pour la plupart d'entre nous, quand nous voulons internet, nous branchons votre livebox sur une prise téléphonique et nous sommes branchés.
<u>Comment recevons nous internet ?</u>
En effet dans notre communauté de communes, la fibre optique arrive d'un DATA center dans 7 NRA, chacun de ces points ou nœuds est matérialisé par une centrale téléphonique. De ces 7 RNA partent des fils de cuivre, jusque chez nous. Ces fils de cuivre conduisent les infos que nous envoient les hébergeurs pour internet (tels Firefox, Safari.)
Si vous habitez près des RNA on pourrait dire que tout va plutôt bien pour vous. A l'heure actuelle, il y a donc 7 villages que l'on peut appeler « privilégié ». En effet ils reçoivent un débit d'environ 15 Mbit/s en téléchargement (le maximum de ce qui est possible dans notre situation et 1 Mbit/s en émission. Ce sont Sept-Saulx, Beaumont-sur-Vesle, Verzy, Verzenay, Ludes, Rilly-la-Montagne, Montchenot.
Citons pour information les RNA de Sillery, Prunay, Bouzy, proches de notre Com Com.
Mais pour les autres villages, la qualité baisse en fonction de la distance de leur raccordement. Entre 4 et 8 Mbit/s en téléchargement et inférieur à 1 Mbit/s en émission.

- *Villers-Allerand → raccordé sur Montchenot*
- *Chigny-les-Roses → raccordé sur Rilly-la-Montagne*
- *Mailly-Champagne → raccordé sur Verzenay*
- *Val-de-Vesle → une partie raccordée sur Beaumont-sur-Vesle et l'autre sur Prunay*

Et pour les autres communes, en fonction des heures, le débit varie de 0 à 4 Mbit/s en téléchargement et en émission on n'en parle pas !

- *Ville-en-Selve → raccordé sur Ludes*
- *Villers-Marmery → raccordé sur Verzy*
- *Les Petites-Loges → raccordé sur Beaumont-sur-Vesle*
- *Trépail → raccordé sur Bouzy*
- *Montbré → raccordé sur Reims*
- *Billy-le-Grand → raccordé sur Vaudemange dont le NRA n'est pas opticalisé*

Ce système existant a beaucoup de failles et ne fait pas que des heureux. De plus, les axes ou fils de cuivre, au fur et à mesure du temps, se dégradent dans le sol. On comprend bien qu'avec des fils dégradés le transport d'informations pour internet est mauvais .On peut concevoir que certains d'entre nous habitant près des nœuds d'émission malgré tout reçoivent mal internet. Les opérateurs aujourd'hui ne réparent pas, ne remplacent plus les fis de cuivre, par des fils neufs.

Quand un particulier ne reçoit rien, sa seule solution est de faire installer une parabole sur son toit pour avoir internet, ou d'utiliser les ondes radio.

Le Conseil Général a confié au SIEM le réaménagement numérique du département de la Marne. Le SIEM a décidé de traiter directement avec les communautés de communes et pas avec chaque commune.

Aujourd'hui le SIEM nous propose de substituer au cuivre, des fibres optiques pour tous les villages de notre communauté de communes afin que tous reçoivent le très haut débit soit 100 mégas bits/s, quelque soit la position géographique. C'est une option qui demande de nous engager.

<u>Mais quels sont les intérêts de la fibre optique ?</u>

C'est un pari positif sur le proche avenir. Avec une fibre optique on augmente significativement le débit, ce qui nous donnera une meilleure navigation sur internet mais pas seulement. Nous ne sommes qu'au début de la dématérialisation. L'augmentation du débit est primordiale pour de nombreuses opérations, pour une entreprise bien évidemment mais pour le particulier aussi. Un meilleur débit permet :

- beaucoup plus de transferts de données d'une entreprise à une autre (fini le FAX).

- de sécuriser les démarches administratives qui se font de plus en plus sur internet (contrat de travail, DRM, etc.).

- le transfert de fichiers de sauvegarde sur internet.

-une meilleure utilisation des appareils connectés (ordinateur, téléphone, tablette, téléviseur, appareil photos etc.) qui se sont multipliés en peu de temps. Que sera-ce dans quelques années ?

- mieux télécharger les pages internet de plus en plus lourdes, idem pour les sites administratifs.

On en oublie certainement, avec les vidéo-conférences, le travail à domicile, les liaisons qui existent déjà entre l'école et les postes d'ordinateur des élèves chez eux et qui devraient se multiplier.

<u>Voici deux scénarii envisageables. A nous de choisir.</u>

Scénario n°1 :

Apporter la fibre optique à l'ensemble des foyers de la Communauté de Communes, y compris pour les prises isolées. C'est-à-dire 6500 prises à 100 Mbit/s. Pour un coût de 7 M€ HT subventionné à 40 % soit environ 4,2 M€ à emprunter. Les travaux débuteraient fin 2016 et le début du financement serait en 2017

Cette formule a l'avantage du Très Haut Débit (THD) pour tout le monde et la possibilité de recevoir la TV HD par la fibre ce qui pourrait enlever antennes et paraboles dans certains villages. Mais le coût est élévé.

Le SIEM amenera la fibre aux portes des usagers. Des travaux de génie civil, de câblage seront à prévoir, ce qui entrainera obligatoirement quelques gènes ou nuisance dans nos villages. Charge aux abonnés de se raccorder par l'intermédiaire de leur fournisseur d'accès (Orange, Free, Bouygues, Numéricâble, etc..). Le coût du raccordement est aujourd'hui estimé entre 200 et 400 euros. On peut imaginer qu'il soit pris en charge par le fournisseur d'accès, sous forme d'offre commerciale (des offres sont faites actuellement sur Reims). Le coût de l'abonnement est identique à un abonnement classique.

Scénario n°2 : Il répond aux seules demandes des zones les plus défavorisées.

Nous améliorerons le débit dans les communes lésées. Nous reportons à plus tard pour toute la Communauté de Communes l'installation du très haut débit THD. Le coût de 1,3 M€ est bien entendu moindre. Mais le service rendu n'est pas le même. Nous apportons la fibre dans les villages de Vaudemange, Mailly-Champagne, les Petites-Loges, Trépail et Villers-Marmery, pour un débit maxi 15 Mbit/s

Les 2 communes de Montbré et Ville-en-Selve n'auraient comme solution que l'accès par satellite ou par ondes radio.

Les inconvénients d'un tel choix sont grands, nous colmatons les brèches du système actuel sans nous projeter dans l'avenir. C'est une solution transitoire qui nécessitera des investissements ultérieurs.

<u>Conclusion :</u>

A-t-on réellement besoin de la fibre optique ?

La réponse est oui. Nous avons accumulé du retard par rapport à bien des départements français et par rapport aux autres pays européens. Nous ne sommes pas les meilleurs sur le déploiement de la fibre. Puisque l'opportunité nous en est donnée faisons ce pari sur l'aménagement de notre territoire.

Un jour peut-être la fibre optique sera remplacée par autre chose. Mais nous n'en sommes pas là. Cet aménagement nous installe pour quelques décennies en bonne position pour offrir aux entreprises et aux particuliers un vrai service inscrit dans notre temps.

Damien Wolfs

Wily Dubos

Monsieur Gilles DESSOYE fait remarquer qu'il serait intéressant de voir mis en place un fond de péréquation dans ce domaine, compte tenu des disparités ville – campagne (à Reims par exemple l'opérateur se charge de l'installation du réseau).

Après débat et échanges, le conseil communautaire est favorable pour équiper l'ensemble du territoire en très haut débit. Il s'agira de déléguer ce programme au SIEM par délibération.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

Dans un premier temps, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier ses statuts pour prendre la compétence aménagement numérique.
La délibération sera notifiée aux communes pour avis des conseils municipaux.

- Délibération n°01/2015

1. Centre Local d'information et de Coordination Gérontologique C.L.I.C

Structure de proximité pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage, pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.
Missions déclinées en fonction du niveau de label
Niveau 1 : informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux
Niveau 2 : évaluer les besoins, élaborer un plan d'accompagnement, ou un plan d'intervention
Niveau 3 : accompagner, assurer le suivi du plan d'aide, en lien avec les intervenants extérieurs, coordonner
Dans la marne 10 C.L.I.C couvrent plus de 98% de la population, tous de niveau 3, plus de 4200 personnes aidées chaque année.
Sur le périmètre de la CCVCMR :

- 2457 personnes de + de 60 ans
- Dont 914 personnes de + de 75 ans

Monsieur le Président rappelle les missions et l'intérêt des C.L.I.C.
L'ensemble des communes devront être rattachées à un C.L.I.C.
La décision de rattachement et de financement appartient aux communes ou leur CCAS.
Le rattachement au C.L.I.C DU Nord Rémois (Fresnes les Reims) participe à une logique de territoire.
Il sous-entend une participation communale annuelle de 1€/hab(avec engagement de ce C.L.I.C de se doter d'un demi-poste supplémentaire).

2. Politique intercommunale de l'urbanisme : instruction des autorisations d'urbanisme

1er juillet 2015 : fin d'instruction par les services de l'Etat pour les communes de plus de 10000 habitants et celles membres d'un EPCI de plus de 10000 habitants.
ATTENTION
Instruction ne signifie pas signature et délivrance des actes. Si l'instruction est intercommunale sauf si les élus en décident autrement.

Le comité syndical du Parc Naturel de la Montagne de Reims propose d'étudier la mise en place d'un service mutualisé d'instruction au sein de la maison du Parc. Il s'agirait de la mise en place d'un service public sans transfert de compétence, par convention, avec budget annexe.

Le conseil communautaire mandate le Président pour prendre contact avec le Parc Naturel mais aussi Reims Métropole et la CC de Beine Bourgogne pour connaitre leurs conditions de prestations de service.

3. Questions diverses

4.1. Consultation dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau Villers Allerand

Suite à un contrôle de la station de Villers Allerand par les services de la police de l'eau, il est apparu que celle-ci n'est plus autorisée depuis décembre 2012.
Une consultation a été lancée le 29 octobre 2014 pour établir un nouveau dossier de déclaration dit « dossier loi sur l'Eau ».
Huit cabinets ont répondu à la consultation et après analyse, la commission d'appel d'offres propose de retenir le cabinet BEREST de Chalons en Champagne pour un montant de 3.985 €/HT (avec option si nécessaire campagne de mesures pour un montant de 1.438 €/HT). Une demande d'aide financière est en cours d'instruction à l'Agence de l'Eau.

Le conseil valide à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres.

- Délibération n°08/2015

4.2 <u>Point financier</u>

Voir tableaux récapitulatifsci-après

Monsieur le Président présente les résultats provisoires des CA 2014.
Monsieur Serge Hiet présente les résultats de fréquentation du caming et du Phare pour 2014 :
<u>Camping</u>
Taux occupation 63%
+ de 14.000 nuitées (sur 122.000 dans la Marne)
Moyenne du nombre de personnes par emplacement 3,7
78,5% d'étrangers (contre 57% dans les autres campings de la région)
<u>Phare</u>
18.923 visiteurs (18.647 en 2013)
Recettes entrées 101.441 €
Recettes boutique 95.010 e (+24,15 %)
<u>Entrées Taxe de séjour 2014</u>
6.393,20 € (dont 2.809 € au camping)
Des relances sont en cours

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

Comptes administratifs 2014 PROVISOIRES

BUDGET GENERAL M14	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	4.137.702	1.248.146
Recettes	4.721.973	2.003.860
Résultat exercice	+ 584.271	+755.714
Solde restes à réaliser		-80.744

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFERMAGE M49	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	189.155	89.741
Recettes	212.859	169.862
Résultat exercice	+23.704	+80.121
Solde restes à réaliser		-32.020
BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE M49	**Section de fonctionnement**	**Section investissement**
Dépenses	677.984	161.642
Recettes	618.981	380.632
Résultat exercice	-59.002	+218.990
Solde restes à réaliser		-30.000
BUDGET ASSAINISSEMENT SPANC M49	**Section de fonctionnement**	**Section investissement**
Dépenses	1.553	
Recettes	3.515	
Résultat exercice	1.961	
Solde restes à réaliser		
BUDGET PHARE M14	**Section de fonctionnement**	**Section investissement**
Dépenses	274.970	5.486
Recettes	285.551	864
Résultat exercice	11.281	-4.622
Solde restes à réaliser		
BUDGET CAMPING	**Section de fonctionnement**	**Section investissement**
Dépenses	78.376	12.619
Recettes	97.172	30.835
Résultat exercice	18.796	18.216
Solde restes à réaliser		

Ouverture poste saisonnier au Phare de Verzenay

Le conseil communautaire décide d'ouvrir pour le commencement de la saison au Phare un poste saisonnier contractuel 17h30 à compter du 1er février.

Monsieur le Président informe le conseil que ce poste sera occupé jusqu'en mars par un agent saisonnier habituel qui nous a informé qu'elle quitterait le Phare en mars pour prétendre à un poste à temps plein chez un producteur de Champagne. Le projet est alors d'ouvrir un poste en contrat d'avenir pour 35 heures par semaine. Le poste servirait au Phare et au camping.

- Délibération n°02/2015

4.2 Aménagement siège CCVCMR

Le siège de la CCVCMR va pouvoir s'installer dans une partie des locaux de l'école maternelle de Rilly la Montagne dès qu'ils seront vacants (déménagement des classes au nouveau pôle scolaire prévu aux vacances de février).
Le conseil valide les travaux d'adaptation à réaliser :

Devis de peinture	8.046 €/TTC entreprise Cyralex
Devis électricité	9.204 €/TTC entreprise Blanchard

- Délibération n°03/2015

4.3 Projet écoles numériques

La commission éducation a travaillé sur un projet pluriannuel de dotation des écoles en matériel numérique. Pour l'année 2015, le projet est estimé à 56.216 €/HT (pour les écoles de Mailly Champagne, Trépail, Vaudemange, Verzy, Verzenay, Villers Allerand et Villers Marmery)
Le conseil valide ce projet et solliciter le finacement au titre de la DETR 2015.

- Délibération n°04/2015

4.4 Système de pointage des présents garderie et cantine

Monsieur le Président présente GaelleMazocky qui a intégré l'équipe administrative et comptable pour gérer les inscriptions et facturations cantine et garderie.
Celle-ci explique qu'un système de douchettes avec code barre a été mis en test dans les communes de Verzenay et de Rilly la Montagne. L'ensemble des sites seront équipés pour faciliter le pointage des présents dans les services périscolaires.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la commande de matériel pour un montant de 3.363 €/TTC.

- Délibération n°05/2015

4.5 Option nomenclature comptable par nature budget principal et budget Phare M14

Le conseil précise par délibération son choix pour la nomenclature par nature pour les budgets M14.

- Délibération n°06/2015

4.6 Convention mise à disposition avec la commune de Verzy terrain pour construction crèche intercommunale

Le conseil autorise le Président à signer une convention de mise à disposition avec la commune de Verzy.

- Délibération n°07/2015

4.7 Remplacement chaudière école de Verzy

Le conseil valide les travaux de remplacement de chaudière à faire à l'école de Verzy pour un montant de 5.010 €/HT.

- Délibération n°09/2015

4.9. Info réunion publique procédure révision SCoT de la Région rémoise : Jeudi 19 février 2015 à Rilly la Montagne

Attention dernière minute : la réunion publique annoncée le 19 février estreportée

Dans le cadre de la procédure de révision du SCoT de la région rémoise, la mise en place de ***concertation avec la population*** est une obligation légale.

La concertation constitue un enjeu de démocratie locale, au service de la qualité du projet. Ainsi, la concertation tout au long de la procédure permet à la population de débattre et de s'exprimer sur le projet de SCOT.

C'est la raison pour laquelle, le COPIL du SCoT interpelle les membres du S.I.E.P.R.U.R. (les communautés) pour
accueillir des panneaux d'exposition,
être un relais dans vos gazettes locales respectives
et accueillir des réunions publiques afin de présenter le projet de SCoT à la population.

Le S.I.E.P.R.U.R. vous fournira
Les panneaux d'exposition et le registre d'observation, à charge pour les communautés d'accueillir pendant un mois l'exposition dans une salle accessible au public et d'en informer ses concitoyens
Des éléments qui pourraient être repris dans vos gazettes locales ou site internet pour informer vos concitoyens

Il est également proposé d'organiser un vernissage de l'exposition ce qui permettra de lancer la réunion publique.

Pour ce faire, nous vous proposons l'organisation suivante :
De 18h30 à 19h30 : une réunion avec les élus de la communauté pour échanger sur les travaux du SCoT et relater l'avancement du dossier
De 19h30 à 20h30 : vernissage de l'exposition et lancement de la réunion publique

Par ailleurs, et dans le cadre de la procédure de révision du SCoT, le SIEPRUR demande aux intercommunalités le chiffrage des objectifs , notamment en matière de consommation d'espaces, de densification, de production et de réhabilitation du logement et d'activités. Ces éléments sont nécessaires pour compléter le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

Après échanges, il est convenu d'envoyer le questionnaire dans les communes qui devront le renseigner pour le 29 janvier.

INFO DERNIERE MINUTE DU SIEPRUR 24 JANVIER 2015 : Suite au comité syndical du SIEPRUR du 24 janvier 2015, les élus ont décidé de reporter les expositions avec réunions publiques après les 29 mars 2015, compte tenu du droit de réserve à respecter dans le cadre des élections départementales dans la mesure où plusieurs membres du sieprur sont candidats.

L'Agence d'urbanisme prendra prochainement contact pour définir de nouvelles disponibilités courant du mois d'avril

La petite étoile s'est cachée dans une autre photo de l'info chez soi retrouvez la.
La gagnante du précédant numéro est : Amandine TANIOU elle peux venir chercher son cadeau à la mairie aux heures d'ouverture.

Les personnes responsables d'une activité en relation avec notre village, désireuses de faire passer une information dans le journal communal, sont invitées à nous en faire part soit par courrier soit par e-mail.

L'info chez soi
Mairie
51400 SEPT-SAULX

Ou
Nouvelle Adresse Mail
Septsaulx@gmail.com

Toutes les suggestions sont les bienvenues.

Site internet : www.sept-saulx.fr